CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

« La jeunesse en difficulté sur le territoire rochelais »

ANALYSE THEMATIQUE COMPLEMENTAIRE A L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX - 2017

CCAS DE LA ROCHELLE | 31 RUE AMELOT -BP 80536 17022 LA ROCHELLE CEDEX 1

Contributeurs

Cette analyse thématique sur le public 16 – 25 ans en difficulté sur le territoire rochelais a été réalisée par le CCAS de La Rochelle.

Pilotage du projet

Anouk RICHARD, chargée de mission Projet d'Etablissement et ABS au CCAS de La Rochelle

Coordination technique et scientifique :

Willy PAROCHE, sociologue, chargé d'étude permanent d'AREAS.

Rédaction du rapport

Anouk RICHARD
Willy PAROCHE

Participation à la démarche

Elus et agents du CCAS, de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération.

L'ADEI
Le Basket club de Villeneuve- les- Salines
La CAF
Le CDIJ
Le Centre de Formation d'Apprentis
Le Centre social Saint-Eloi- Beauregard
Le Centre social Vent des Iles
Le Centre Social les Minimes-Tasdon-Bongraine
Le Centre social Christiane Faure
Le Centre Social de Villeneuve les Salines
Le Centre social Maison de quartier de port neuf
Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
La Délégation Territoriale
L'Escale
Horizon Habitat Jeune
Le lycée Saint Exupéry
Le lycée Doriole
La Maison des adolescents et des jeunes adultes
La Mission Locale
Le Service de santé universitaire -service social
Synergie 17

Sommaire

Sommaire 1
Préambule 4
Introduction 5
Démarche globale 6
Les 3 dimensions de l'ABS 6
Une gouvernance de projet territorialisée 6
Une méthodologie pluriannuelle et évaluative 7
Un périmètre d'investigation à géométrie variable 7
Analyse thématique 2017 8
Eléments de cadrage 2017 8
Pilotage de l'étude 2017 9
Méthodologie 2017 10

Partie 1 : Portrait social des 16 - 25 ans sur le territoire rochelais 12

Démographie de la jeunesse rochelaise 13
Les 15 –17 ans 13
Les 18 – 24 ans 14
Diplômes - Formation 15
Taux de scolarisation 15
Spécificités territoriales 16
La population non-scolarisée 17
Activité des jeunes rochelais 19
Les 15 – 19 ans 19
Les 20 – 24 ans 19
Spécificités territoriales 20
Emploi – Revenu – Précarité 21
Le taux d'emploi / le taux de chômage 21
Le profil des jeunes actifs 21
Le travail à temps partiel 22
Le niveau de rémunération 23
Le mode de cohabitation des jeunes rochelais 24
Cohabitation /décohabitation des 15 – 19 ans 25

Cohabitation /décohabitation des 20 – 24 ans 26
Publics jeunes de 3 acteurs institutionnels 29
Le public jeune de la CAF 29
Les jeunes suivis par la Mission Locale 30
Les jeunes suivis par le CCAS 31

Partie 2 : Jeunesse(s) et Action Sociale à La Rochelle 34

Un public invisible ? 35
Liens institutionnels 36
Liens sociaux 36
Un maillage institutionnel bien identifié 36
Une réponse apportée à la « jeunesse en errance » 37
« Une jeunesse en panne d'avenir ?» 38
Une génération définie « par défaut » 38
L'indépendance, une réelle préoccupation 39
L'« expérience de l'injustice » 40
Une jeunesse en quête d'émancipation 42
Une ressource d'avenir 42
La reconnaissance d'un statut 44

Partie 3 : Priorités d'action pour les jeunes sur le territoire rochelais 49

Orientation 1 : Développer une gouvernance de la politique jeunesse 50
① Mettre en place une instance de concertation stratégique 50
② Organiser l'animation d'un réseau de professionnels 50
③ Développer les espaces de coordination technique 51
Orientation 2 : Construire une veille sociale jeunesse sur le territoire 52
④ Définir le pilotage de la veille jeunesse 52
⑤ Créer une grille d'indicateurs commune 53
⑥ Elaborer un guide méthodologique 54
Orientation 3 : Structurer la démarche d'accès aux droits pour le public jeune 55
⑦ Organiser le réseau « 1er contact » 55
⑧ Consolider la fonction de référent de parcours 56
⑨ Créer un « Pass' Jeunes 17 » 58

Préambule

Face à la question sociale « nouvelle », la réponse publique ne peut se fabriquer que dans des formes et avec des objectifs également, nouveaux. La complexité des problèmes sociaux s'accordant difficilement d'un traitement sectoriel, une approche globale des questions sociales est privilégiée.

Le Référentiel d'Action Sociale, actualisé depuis 2016, traduit l'ambition du CCAS de sortir du cadre restreint de l'action sociale composée de multiples interventions thématiques vers des publics-cibles, pour envisager l'ensemble des problématiques transversales du développement social. L'enjeu est d'intégrer l'objectif de cohésion sociale au cœur du projet communal, la question sociale devenant la pierre angulaire de l'intervention municipale dans son ensemble.

> Le CCAS, interlocuteur de l'ensemble des politiques publiques locales - Cette définition extensive de l'action sociale conduit le CCAS à nourrir en réflexion et en connaissance des besoins sociaux plusieurs politiques publiques pour lesquelles la ville et/ou la Communauté d'Agglomération interviennent : habitat, urbanisme, santé, éducation, sport, culture, Politique de la Ville. Son rôle est d'accompagner le passage d'une approche spécifique de l'action sociale, ciblée sur des populations identifiées comme les plus vulnérables, à une approche plus transversale corrective et préventive permettant d'anticiper les besoins sociaux.

> Le CCAS, coordinateur de l'action sociale locale - Cette approche territorialisée nécessite de travailler non plus d'après des logiques cloisonnées de métiers segmentés mais selon des formes mutualisées et coordonnées. Dans ce contexte, la fonction du CCAS en tant qu'animateur d'une action générale de prévention et de développement social, se révèle indispensable pour produire, développer et favoriser les coopérations à l'échelle communale.

>> L'Analyse des Besoins Sociaux[1] (ABS) confiée au CCAS apparait comme un véritable outil de pilotage de l'action sociale locale permettant d'organiser le maillage des réflexions et des actions à l'échelle communale.

[1] Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale : « **Les centres sociaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort**. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. **Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires**, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L.123-5. L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. **Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire** ou, à défaut, lors du vote du budget. »

Introduction

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) place les acteurs locaux au cœur d'une démarche prospective indispensable à la définition d'une politique sociale innovante. C'est un espace de réflexion, d'analyse et de mise en perspective où les actions peuvent être pensées globalement avec la mise en synergie des acteurs et des moyens pour travailler autrement sur le territoire.

Les analyses thématiques complémentaires [2] à l'ABS permettent de partager et d'affiner chaque année le diagnostic initial réaffirmant le principe d'une régularité annuelle de l'observation sociale et l'importance de l'échelon local dans le repérage et le suivi des besoins sociaux.

Un partenariat d'observation préalable à un partenariat d'actions

- Organiser une veille sociale sur le territoire
- Définir des priorités d'action communes
- Mettre en œuvre des politiques sociales concertées et efficaces

Sur la période 2014/2015, correspondant au début de mandat, le CCAS de La Rochelle a réalisé une ABS globale permettant de dresser un état des lieux sur l'ensemble du territoire communal. Fournissant un ensemble exhaustif de données quantitatives relatives à la population du territoire de La Rochelle et sa première couronne, cette étude a mis en relief des problématiques sur lesquelles il était nécessaire de mettre l'accent en vue d'améliorer le service rendu aux Rochelais.

Dans cette optique d'actualisation de l'ABS sur des thématiques ciblées, le CCAS de La Rochelle a proposé une méthodologie pluriannuelle et partagée avec les deux autres entités locales que sont la Ville et la Communauté d'Agglomération.

Pour mener à bien ce projet, le CCAS fait appel à un prestataire extérieur, **AREAS** (Association de Recherche et d'Echanges en Anthropologie et en Sociologie), pour s'appuyer sur son expertise du social et ses compétences d'ingénierie sociale indispensables à la mise en œuvre de la démarche.

[2] Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale modifiant les dispositions de l'Article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Démarche globale

Cette approche qualitative de l'ABS doit s'inscrire dans une dynamique pluriannuelle avec une mobilisation collective et concertée des différents acteurs intervenants dans le champ des politiques sociales locales.

Les 3 dimensions de l'ABS

- **Observation/analyse** : Cette phase de veille sociale sur un public ou un phénomène ciblé constitue le premier aspect de la démarche de prospective. L'observation des caractéristiques sociales du territoire permet d'anticiper les grandes tendances et/ou de détecter l'émergence de certains phénomènes ou ruptures.
  >> ABS = un outil d'aide à la décision stratégique.

- **Evaluation** : En parallèle de l'analyse des besoins, la méthodologie retenue par le CCAS prévoit une évaluation des réponses apportées par les services. Cette démarche suppose un travail d'introspection afin d'interroger nos pratiques professionnelles (partenariats, ancrage territorial, méthode projet…) pour renouveler nos modalités d'intervention auprès de l'usager.
  >> ABS = une méthode-projet basée sur le partenariat entre les acteurs.

- **Préconisation** : La démarche « ABS » ne se limite pas aux constats, elle doit être l'occasion pour les services de s'adapter aux évolutions sociales et sociétales. Le travail d'observation et d'enquête est mené dans une perspective opérationnelle donnant lieu à la rédaction de fiches-actions.
  >> ABS = un support de travail pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

Une gouvernance de projet territorialisée

Si le pilotage opérationnel de l'étude est assuré par une chargée de mission interne au CCAS, la gouvernance de projet est partagée entre les trois entités locales que sont la Ville, le CCAS et la CdA. Tout au long de la démarche, AREAS, le prestataire, s'appuie sur deux instances :

- **Un Comité de pilotage (COPIL),** chargé de valider les différentes phases de la démarche, les thématiques retenues ainsi que les pistes d'actions proposées.

- **Un Comité technique (COTECH)**, chargé du suivi opérationnel de l'étude, il est force de proposition concernant les problématiques sociales à investiguer et mobilisé pour construire des espaces de concertation.

Une méthodologie pluriannuelle et évaluative

Pour respecter le temps politique, la méthodologie proposée se déroule sur 3 ans : 2017, 2018, 2019. Chaque année, l'analyse porte sur une thématique transversale proposée par les services et validée par le Comité de Pilotage de l'ABS.

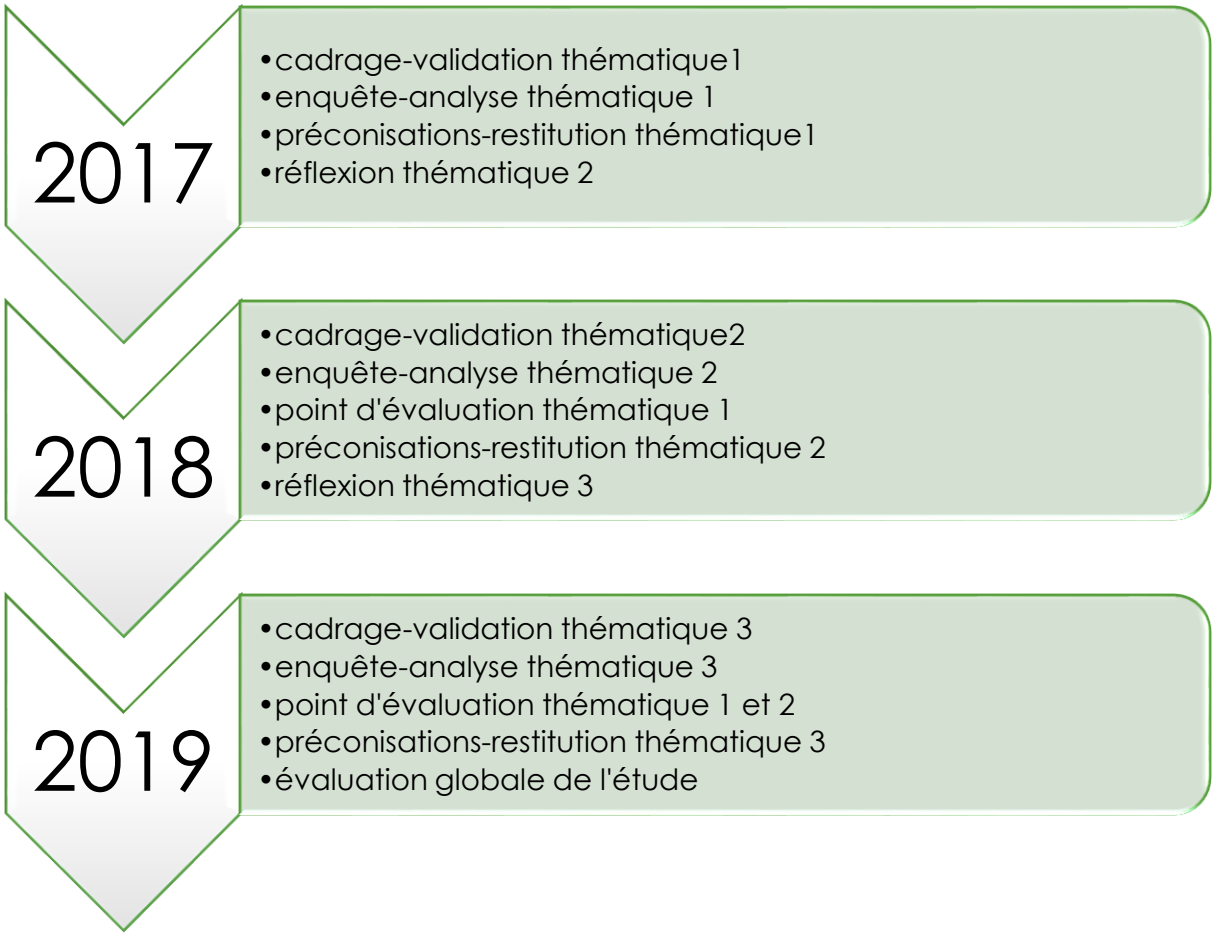

Un périmètre d'investigation à géométrie variable

La population de La Rochelle subit une baisse tendancielle au profit de sa première et deuxième couronne. Ce phénomène de « périurbanisation » mis en relief par l'ABS de 2014 nous amène à étendre le périmètre géographique de l'étude au-delà du territoire communal stricto sensu.
En parallèle, il a été décidé de s'émanciper du cadre de la politique de la ville pour envisager une analyse des besoins sociaux sur l'ensemble du territoire et non pas seulement sur les quartiers dits « prioritaires ».

Analyse thématique 2017

Au vu des différents projets portés par le CCAS, notamment dans le cadre du pôle Action Sociale, le Comité de Pilotage de l'ABS a choisi de consacrer cette première année d'analyse au **public jeune**.

Eléments de cadrage 2017

Si la jeunesse n'a pas d'existence juridique à proprement parlé ; elle constitue une catégorie d'action publique prioritaire, identifiée et identifiable par cette étape de transition[3] comprise entre l'enfance et l'entrée dans la vie de jeune adulte. Selon une acception couramment admise, elle désigne aujourd'hui la tranche de population comprise entre 16 et 25 ans.

En raison du lancement par la Ville d'un diagnostic jeunesse en octobre 2017, le CCAS a défini son périmètre de travail comme suit : « **le public 16-25 ans en difficulté[4] sur le territoire rochelais** ». L'objectif étant de cerner les difficultés, les besoins et les attentes de cette population.
Rapidement, ce travail s'est orienté vers l'analyse de l'offre. Dès les premières réunions, les membres du Comité de Pilotage et du Comité technique partagent les constats suivants : l'offre de services en direction du public jeune est conséquente sur le territoire rochelais mais elle souffre d'un manque de lisibilité pour le public comme pour les professionnels.

Les instances ont problématisé l'analyse autour de **l'accessibilité et de la lisibilité de l'existant en matière de services auprès de cette population sur le territoire rochelais.** Cette orientation fait écho à la notion d'accès aux droits ; elle permet d'aborder le phénomène de non-recours et pose la question de l'invisibilité sociale de certains publics.
L'enjeu est bien de questionner l'impact de l'action publique afin de s'inscrire dans une démarche d'évaluation des politiques sociales, préalable indispensable à la production de préconisations. Le Comité de Pilotage réaffirme la volonté de dépasser le cadre du constat pour apporter des solutions concrètes à ce public. Dans cette perspective, suite à un travail d'exploitation et de production de données de cadrage (PARTIE 1), la méthodologie proposée par le prestataire s'est structurée autour de deux axes permettant d'identifier les relations des publics jeunes avec les dispositifs existants et de mesurer les écarts entre dans les représentations et les usages (PARTIE 2). Les résultats de ces enquêtes ont ensuite servi de base de travail pour dégager des pistes d'action afin de construire une politique d'action sociale envers la jeunesse en difficulté (PARTIE 3).

[3] O. GALLAND, Sociologie de la jeunesse, A. Colin, Coll. « U », 5e éd., 2011
[4] Dans le cadre de cette étude « jeune en difficulté » est traduit par « jeune en recherche de solution ».

Pilotage de l'étude 2017

La composition des instances de gouvernance permet de mobiliser les compétences des trois entités locales impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire rochelais.

COMITE DE PILOTAGE

- **Séverine AOUACH-BAVEREL** : administratrice du CCAS – élue secteur OUEST II
- **Anne-Marie BAUDON** : administratrice du CCAS
- **Joseph BROCHET** : administrateur du CCAS
- **Michel CARMONA** : administrateur du CCAS – élu secteur SUD
- **Nelly CARRE** : administratrice du CCAS
- **Janick CERFONTAINE** : élue Éducation Enfance
- **Julien DION** : DGS du CCAS – DGA Solidarité, dynamiques territoriales et santé publique
- **Patricia FRIOU** : élue secteur CENTRE
- **Sophorn GARGOULLAUD** : administratrice du CCAS – élue secteur OUEST I
- **Nathalie GARNIER** : Vice-présidente du CCAS – élue chargée de l'action sociale
- **Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRE** : administratrice du CCAS
- **Gérard GOURON** : administrateur du CCAS – élu chargé de l'énergie et transition énergétique
- **Jean-Bernard HARENG** : administrateur du CCAS
- **Séverine LACOSTE** : conseillère municipale - emploi et Politique de la Ville
- **Catherine LEONIDAS** : élue chargée des sports
- **Anouk RICHARD** : chargée de mission Projet d'Etablissement - ABS
- **Chantal VETTER** : élue en charge de l'Education Jeunesse - Projet éducatif local

COMITE TECHNIQUE

- **Mohamed AZOUAGH :** responsable du Programme de Réussite Educative (PRE)
- **Christophe BAUFILS :** chef de service de l'éd. et de l'animation sportive
- **Simon BOUTET :** coordinateur du Projet Educatif Local (PEL)
- **Maria DE BRITO GONCALVES** : directrice du Pôle Action Sociale du CCAS
- **Céline DELLE CASE :** mission jeunesse - Ville
- **Guillaume FAUVEL :** directeur Santé Publique/Accessibilité - Ville
- **Loïc HUG :** directeur de la Mission Locale
- **Mireille JASSIN LE GUEN :** chef du service Emploi et Enseignement Supérieur - CdA
- **Catherine LEVRON :** chargée de projet éd. Artistique - Ville
- **Edouard PAPILLON :** directeur Citoyenneté, jeunesse, dynamiques territoriales
- **Etienne PARLEBAS :** mission politique de la Ville - Ville
- **Jean-Luc TARGE :** directeur de L'Administration Générale du CCAS

Méthodologie 2017

L'étude s'est déroulée sur 12 mois, de Février 2017 à Février 2018 suivant **4 phases** :

- Phase de cadrage
  - Identification de la thématique 2017+ mise en place des instances
  - Recueil de données existantes relatives à la thématique
  - Choix des outils d'enquête

- Phase d'enquête
  - Identification des acteurs et des structures à interroger
  - Enquêtes de terrain auprès des professionnels
  - Enquêtes de terrain auprès du public jeune

- Phase d'analyse
  - Analyse des données recueillies lors de la phase d'enquête
  - Mise en débat auprès des acteurs locaux pour une analyse partagée
  - Identification d'axes de travail

- Phase de restitution
  - Elaboration et rédaction d'un rapport d'analyse accompagné de fiches-actions
  - Restitution auprès des instances
  - Communication des résultats de l'étude auprès des acteurs locaux

Une étude structurée autour de **3 temps forts** :

- Une enquête auprès des acteurs
  - Saisir les représentations et les subjectivités des professionnels.
  - Dégager des tendances sur les problématiques et besoins sociaux envers la jeunesse.

- Une enquête auprès du public 16 - 25 ans sur le territoire rochelais
  - Identifier « de leur point de vue » leurs besoins ; les problématiques les concernant.
  - Recueillir le vécu de jeunes rochelais ; leurs expériences par rapport à l'offre de services.

- Les Ateliers Collaboratifs
  - Conduire un travail collaboratif avec les acteurs du territoire.
  - Elaborer des pistes d'amélioration concrètes pour la conduite d'une politique d'action sociale envers la jeunesse en difficulté.

Partie1 :

Portrait social des 16-25 ans sur le territoire rochelais

Si l'objectif de cette analyse complémentaire n'est pas de fournir une production exhaustive de données chiffrées - les éléments étant déjà présents dans l'ABS 2014 – il est indispensable de rappeler un certain nombre de données de cadrage autour d'indicateurs pertinents pour mieux appréhender la jeunesse rochelaise.

Cette partie de l'étude s'appuie sur trois sources principales :

- *Des données de la statistique publique, principalement des données de l'INSEE ;*
- *Des données issues de rapports d'activités de certaines structures locales (CCAS, Mission Locale, Synergie 17, …) ;*
- *Des données issues de l'enquête réalisée par AREAS au mois de juillet 2017.*

Il apparaît important ici d'identifier les limites de cette production statistique :

- *La première limite est liée au territoire. Avec une population étudiante représentant 17.6% des 15 – 64 ans[5], La Rochelle présente des spécificités sociologiques - niveau d'étude, activités, mode d'habitat – qu'il faut intégrer dans l'interprétation des statistiques pour une lecture plus juste de la jeunesse rochelaise. Pour cette raison, selon les thématiques abordées, la population jeune sera séquencée en deux sous-population, 15-17 ans et 18-24 ans ou 15-19 ans et 20-24 ans.*
- *La seconde réserve est relative aux données quantitatives issues du travail d'enquête réalisé au mois de juillet 2017 auprès d'un panel exploité de 130 questionnaires. Ces éléments sont à interpréter avec précaution car ils ne remplissent pas les conditions d'un échantillon représentatif[6]. Ils fournissent cependant des indicateurs intéressants permettant d'illustrer certaines données quantitatives.*

[5] Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016

[6] Le taux de marge d'erreur est ici de 10 %. La règle statistique communément employé - pour avoir un taux de marge d'erreur de 5 % - aurait nécessité que l'enquête soit conduite auprès de 370 individus.

Pour favoriser une appréhension territoriale des questions ayant trait à la jeunesse, AREAS a cartographié ces données quantitatives selon 6 entrées thématiques :

1. *Données démographiques*
2. *Diplômes - Formation*
3. *Activité des jeunes rochelais*
4. *Emploi - Revenu - Précarité*
5. *Mode de cohabitation*
6. *Publics jeunes de 3 acteurs institutionnels sur La Rochelle*

Les 15-24 ans représentent 17% de la population rochelaise, soit 13 261 individus sur une population de 78 358 habitants.
Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017

3 367 des 15-24 ans sont non-scolarisés soit 25 % de cette classe d'âge.
Parmi eux, 868 individus n'ont aucun diplôme.
Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016

Le taux d'emploi des 15 – 24 ans est faible puisqu'il est à 23.5% contre 52.5% pour la population totale des actifs de 15 – 64 ans.
Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016

Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 34.5% contre 20.5% pour la population totale des 15 – 64 ans.
Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016
En janvier 2017, **les moins de 26 ans représentent 17.7 % des demandeurs d'emploi** sur le bassin d'emploi rochelais.

Le salaire net horaire moyen des 18-24 ans est de 9.30 €
Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2014.
Quand le taux de pauvreté global pour la population rochelaise est à 17.8%, le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 29.3%.
(Ménages fiscaux - hors communautés et sans abris. Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.)

30.5% des 15 – 19 ans vivent seuls
48.2% des 20 – 24 ans vivent seuls
Insee RP2014 géographie au 01/01/2016

Si 80% des enquêtés déclarent bénéficier d'une complémentaire santé, on observe un décrochement à partir de 21ans avec 28% qui déclarent ne plus en avoir.
Enquête AREAS, juillet 2017

Démographie de la jeunesse rochelaise

En 2015, la ville de La Rochelle compte 78 358 habitants dont **13 261 de 15 – 24 ans, soit 17% de la population**.
(Insee, Recensement de la population 2015 en géographie au 01/01/2017)

Les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés représentent 17.6% de la population des 15 – 64 ans sur La Rochelle.
(Insee, RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.)

Les 15 –17 ans

(Insee RP 2014, exploitation AREAS)

En 2014, 2 264 individus de 15 à 17 ans résident à La Rochelle.

En nombre et en proportion de la population du quartier, Mireuil et Villeneuve-Les-Salines – deux quartiers prioritaires de La Rochelle - concentrent le plus de 15-17 ans.

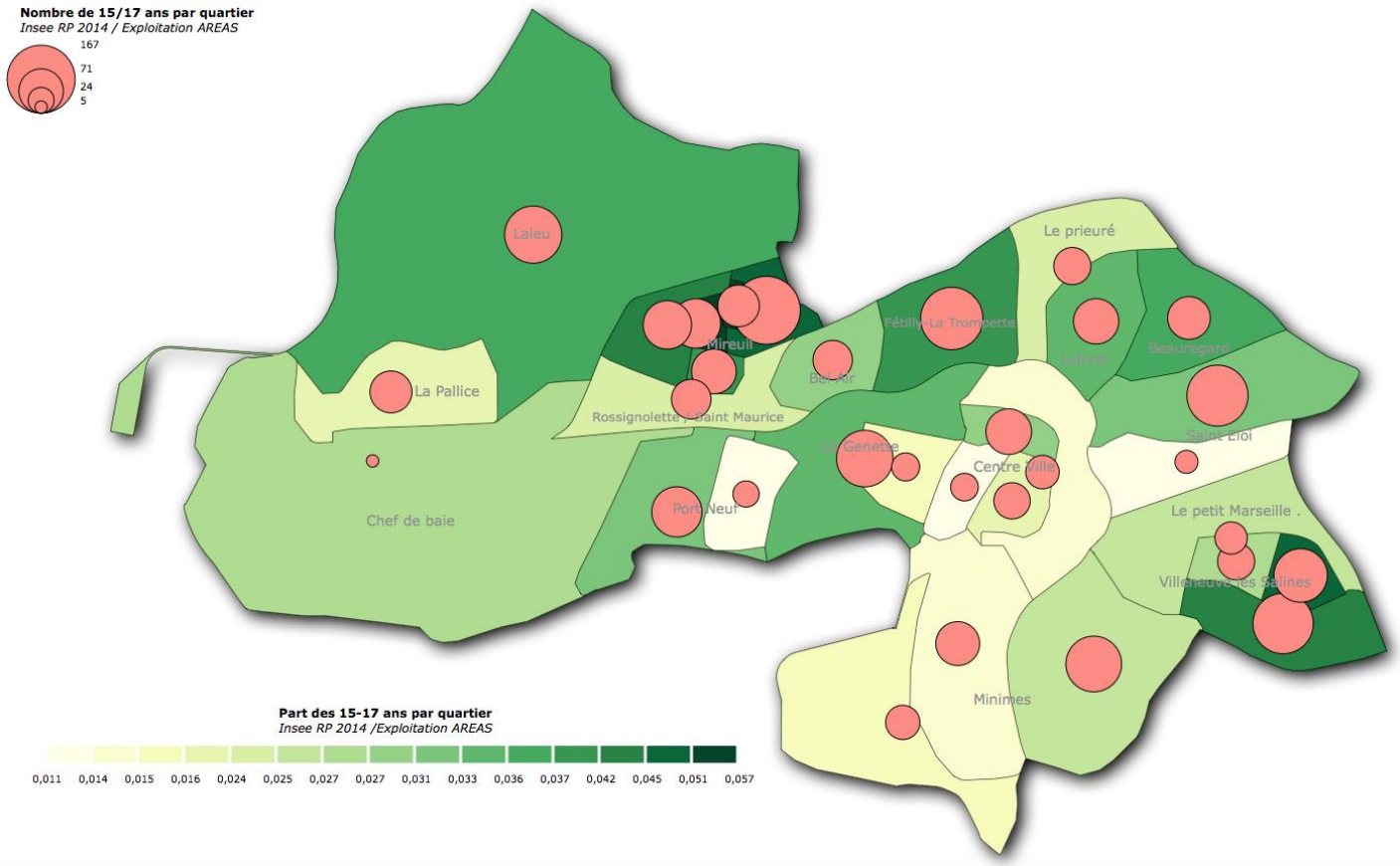

Les 18 – 24 ans

(Insee RP 2014, exploitation AREAS)

En 2014, 10 997 individus de 18 à 24 ans résident à La Rochelle.

Concernant cette tranche d'âge, on remarque ici le poids de la population étudiante.

La carte ci-dessous nous permet d'identifier les quartiers universitaires que sont les Minimes et dans une moindre mesure les quartiers du centre-ville.

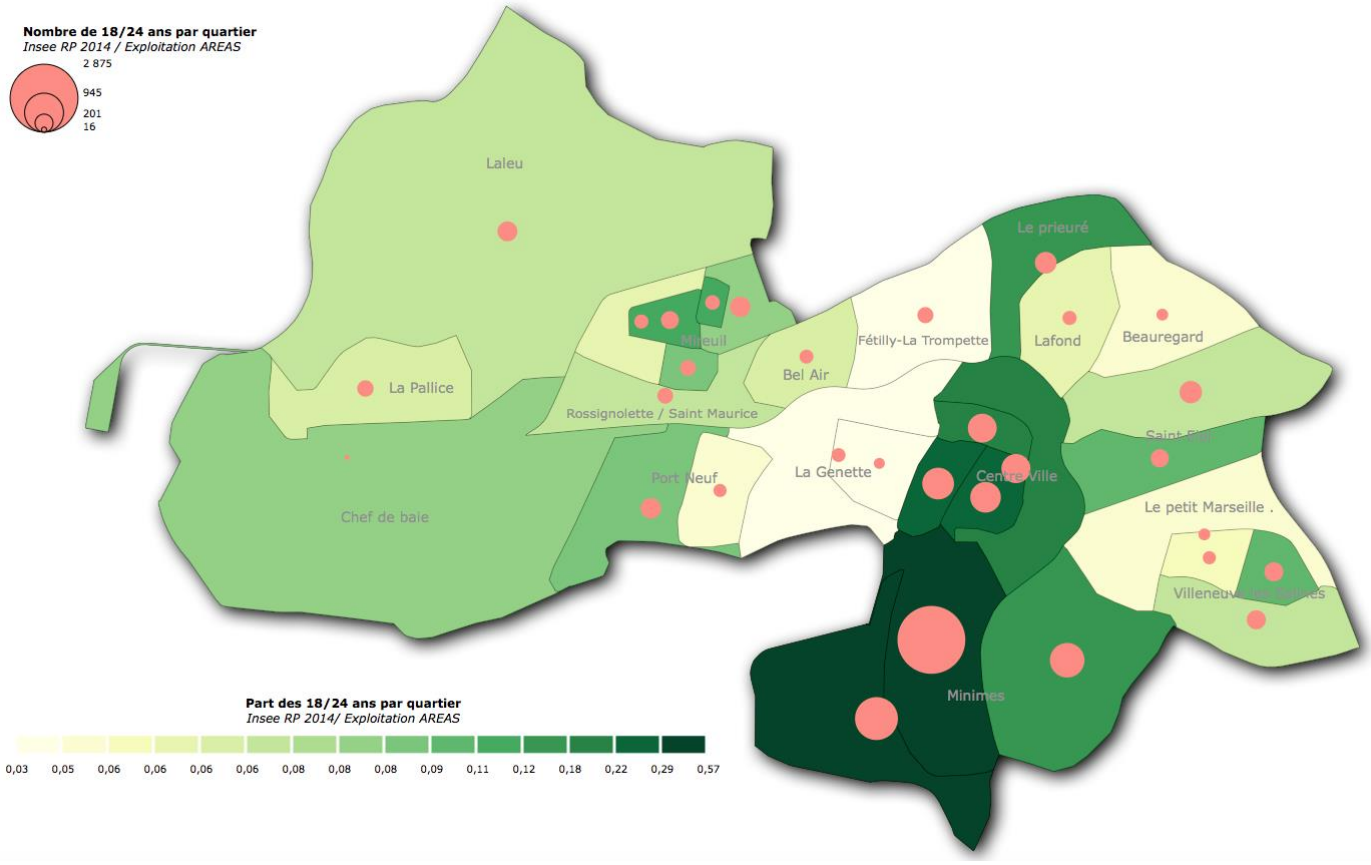

Diplômes - Formation

Parmi les 13 261 individus âgés de 15 – 24 ans, **9 894 sont scolarisés, soit 74.6% de cette tranche d'âge.**

Taux de scolarisation[7]

(Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.)

Au regard des taux de scolarité, on retrouve la spécificité de La Rochelle en tant que ville étudiante avec un **taux de scolarisation des 18 – 24 ans atteignant les 71%** - 7 813 individus - classant La Rochelle parmi les villes ayant un des plus forts taux de scolarité de la région.

Si l'on observe maintenant le taux de scolarisation des 15 – 17 ans, la situation est plus contrastée. 2 081 individus sont scolarisés, soit un taux de scolarisation à 91.9%, plus faible que les trois villes prises ici pour comparaison : Angoulême, Niort, Poitiers.

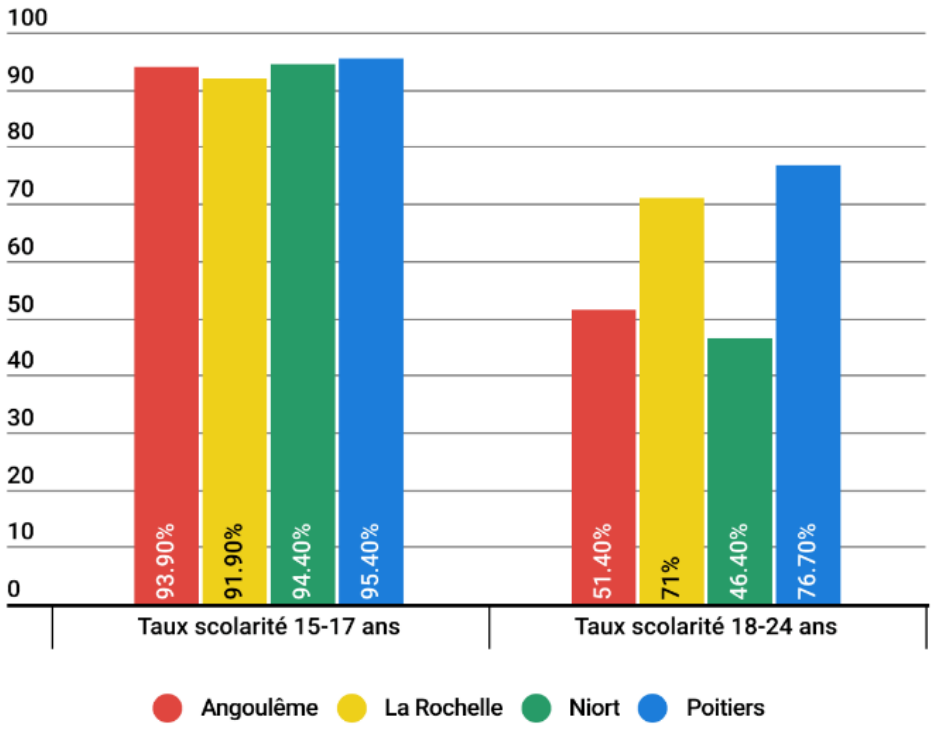

(Insee RP 2014, exploitation AREAS)

[7] Le taux de scolarisation est le pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

Spécificités territoriales

(Insee RP 2017, exploitation AREAS)

La population des 15 – 17 ans étant particulièrement concentrée dans les quartiers de Mireuil et de Villeneuve-les-Salines (cf. page 11), on retrouve une part importante d'enfants scolarisés sur ces quartiers.

Si l'on considère maintenant les taux de scolarisation, autrement dit le pourcentage de jeunes scolarisés par rapport à l'ensemble de la population du même âge, les taux de scolarisation de ces deux quartiers – Mireuil et Villeneuve les Salines - sont les plus faibles, de même qu'à Port Neuf Ouest et au Petit Marseille.

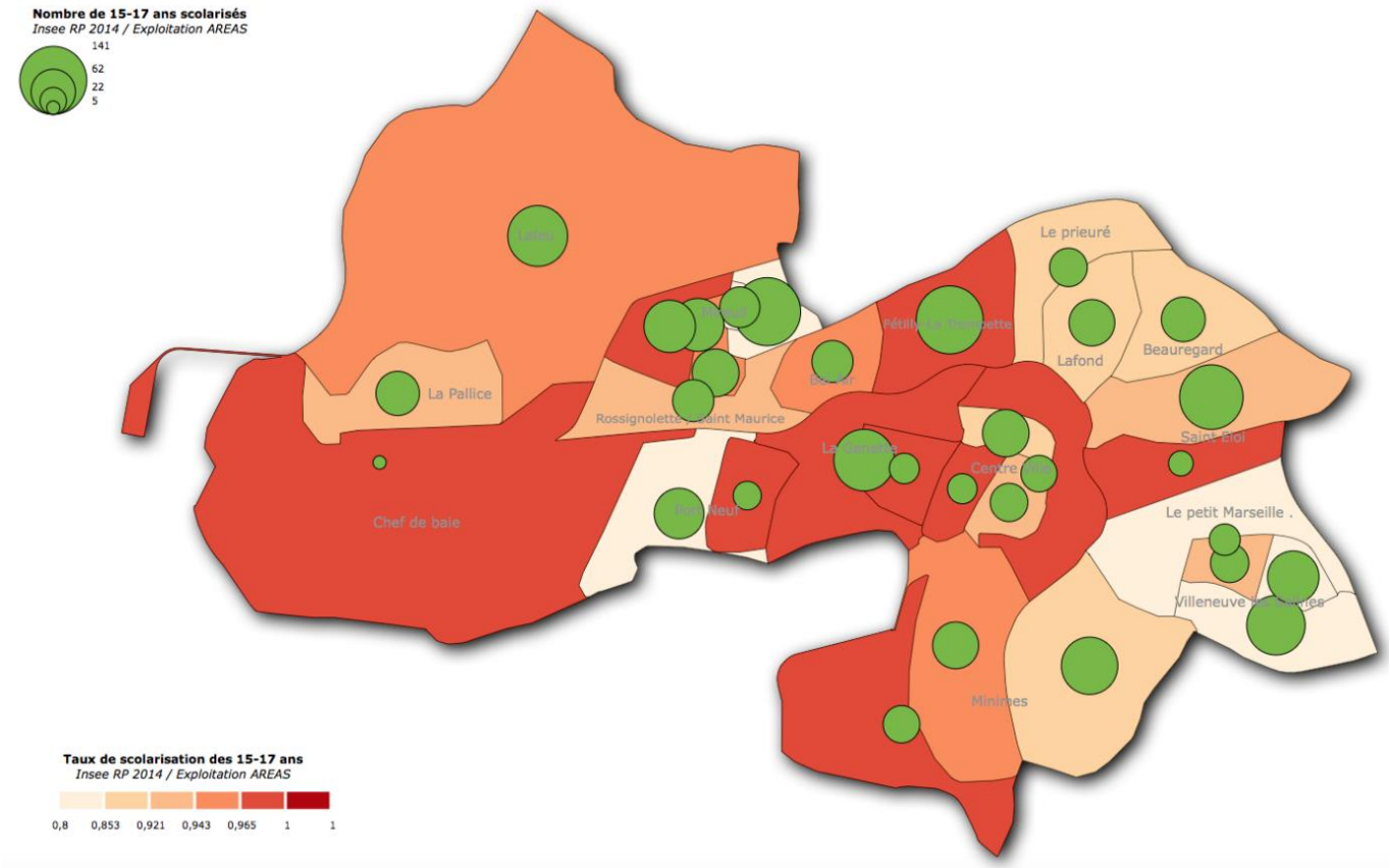

La même carte appliquée à la tranche d'âge des 18 – 24 ans permet de mettre en évidence **la spécificité du quartier des Minimes où se concentrent 75% des 18 – 24 ans scolarisés.**

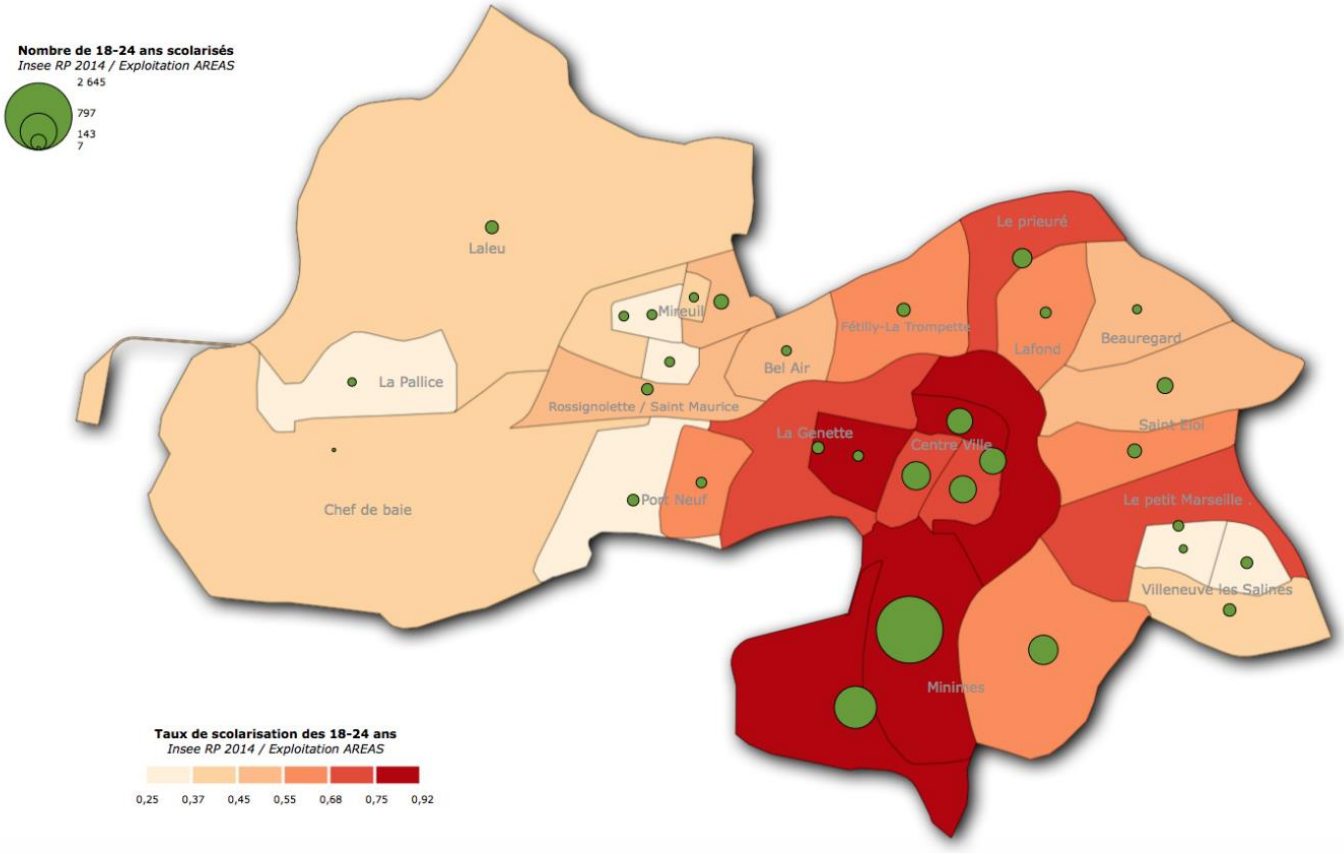

La population non-scolarisée

(Insee, RP 2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016)

Parmi les 15 – 24 ans, 3 367 individus ne sont pas scolarisés (25%).

À l'échelle nationale, sur une population de 7 876 370 individus, 2 613 934 individus ne sont pas scolarisés (33.18%).

Sur La Rochelle, les 15 – 19 ans non scolarisés représentent **628** individus, parmi eux :

- **318 n'ont aucun diplôme (50%)**
- 194 ont le brevet des collèges (30.8%)
- 104 ont le Baccalauréat (16.5%)
- 12 ont un diplôme d'études supérieures (1.9%)

La population des 20 – 24 ans non scolarisée représente **2 739** individus, parmi eux :

- **550 n'ont aucun diplôme (20%)**
- 693 ont le brevet des collèges (25.3%)
- 730 ont le Baccalauréat (26.6%)
- **766 ont un diplôme d'études supérieures (27.9%)**

Parmi les 15 – 19 ans non-scolarisés on remarque une part très importante d'individus n'ayant aucun diplôme, ce qui n'est pas le cas pour la classe d'âge des 20 – 24 ans.

Si l'on considère la population des 15 – 24 ans dans son ensemble (13 261 jeunes), 898 individus ne sont plus scolarisés et n'ont aucun diplôme, soit 6.77% de la tranche d'âge. Dans une ville étudiante, ce constat peut poser question.

À l'échelle nationale, sur la tranche d'âge 15 – 24 ans, 631 282 jeunes ne sont plus scolarisés et n'ont aucun diplôme, soit 8% de cette classe d'âge.

Activité des jeunes rochelais

Parmi les **4 785 actifs âgés de 15 à 24 ans, 3 117 occupent un emploi et 1 642 individus sont au chômage**, soit 12.8% de cette tranche d'âge.
>> 2 052 individus âgés de 15 – 24 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en stage (NEETs[8]) soit 15% de cette tranche d'âge.

Les 15 – 19 ans

(Insee, RP 2014 / Exploitation AREAS)

La majorité des 15 – 19 ans est scolarisée, 4 358 individus.

633 sont des actifs occupant un emploi.

656 individus sont soit au chômage, inactifs ou H/F au foyer.

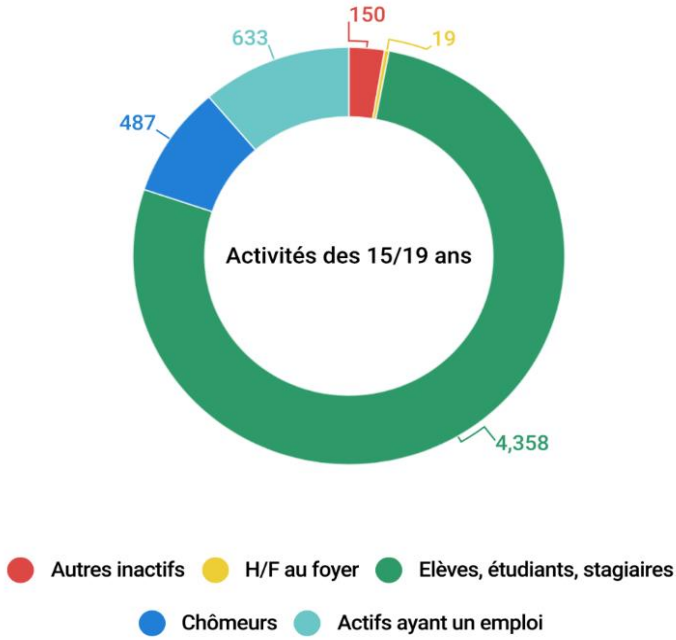

Les 20 – 24 ans

(Insee, RP 2014 / Exploitation AREAS)

La majorité des 20 – 24 ans est scolarisée, 3 498 individus.

2 575 occupent un emploi.

1 396 individus sont soit au chômage, inactifs ou H/F au foyer.

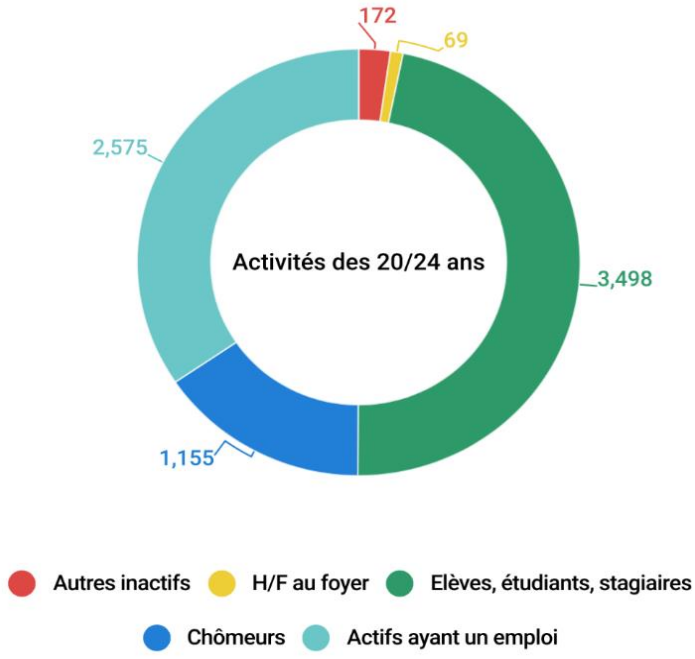

[8] NEET, acronyme pour « Not in Education, Employment or Training ». Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'insertion des jeunes sur le marché du travail. En France, selon les calculs de la Dares, 14,9 % de l'ensemble des 15-29 ans ne sont ni en formation ni en emploi, en moyenne sur l'année 2010.

Spécificités territoriales

(Insee, RP 2014 / Exploitation AREAS)

La carte suivante nous permet de croiser plusieurs données : la répartition des 15 – 24 ans sur le territoire ; le niveau des actifs et le niveau des actifs ayant un emploi.

Le niveau des actifs est particulièrement faible dans les quartiers étudiants que sont les Minimes.

Les quartiers de la Rossignolette, Saint Maurice, le quartier Est de Mireuil ou du Prieuré cumulent des taux importants d'actifs et d'actifs occupés.

Une partie des quartiers de Mireuil, Port-Neuf Est cumulent eux des taux d'actifs importants mais un niveau d'actifs occupés faible.

Au centre-ville, les taux d'actifs sont relativement faibles mais les taux d'actifs occupés sont élevés.

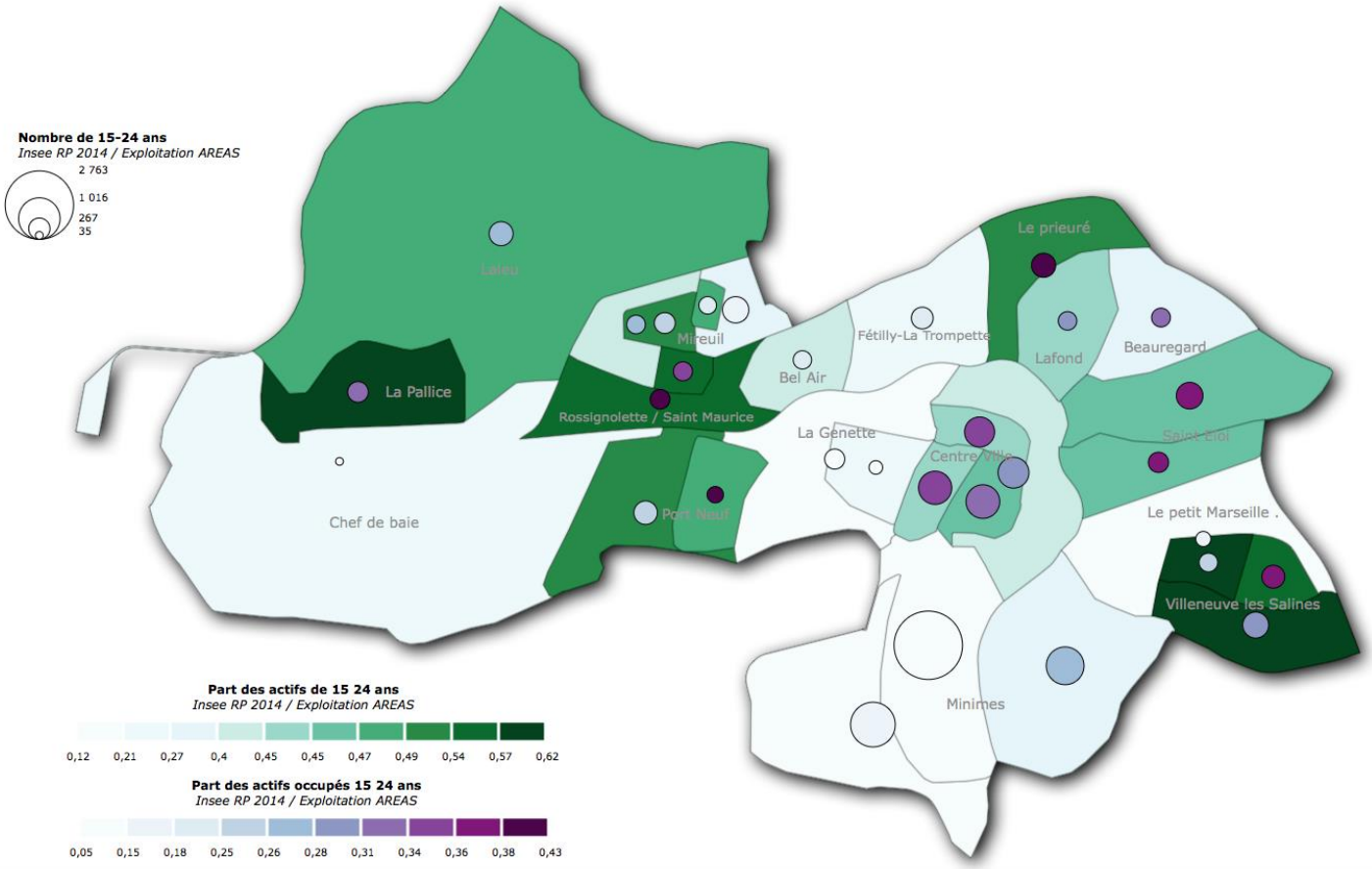

Emploi – Revenu – Précarité

Quand le taux de pauvreté global pour la population rochelaise est à 17.8%, le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 29.3%.
(Ménages fiscaux - hors communautés et sans abris. Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.)

Considérant le travail comme un des remparts contre la pauvreté, il est intéressant de s'intéresser à la réalité des jeunes face à l'emploi. Différents indicateurs sont ainsi retenus pour observer la situation des jeunes actifs et des jeunes actifs occupés.

Le taux d'emploi / le taux de chômage

(Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.)

Parmi les 13 261 individus âgés de 15 – 24 ans, 4 785 sont actifs et 3 117 occupent un emploi. **Le taux d'emploi des 15 – 24 ans est faible puisqu'il est à 23.5%** contre 52.5% pour la population totale des actifs de 15 – 64 ans.
(Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.)

Le taux de chômage des 15 – 24 ans s'élève à 34.5% contre 20.5% pour la population totale des 15 – 64 ans.
Le taux de chômage des hommes âgés de 15 à 24 ans est de 34.5%
Le taux de chômage des femmes âgées de 15 à 24 ans est de 35.3%

Le profil des jeunes actifs

Si l'on considère le niveau de formation des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.
En avril 2017, un peu plus d'un tiers a un niveau BEP, CAP ; et un autre tiers a un niveau baccalauréat.

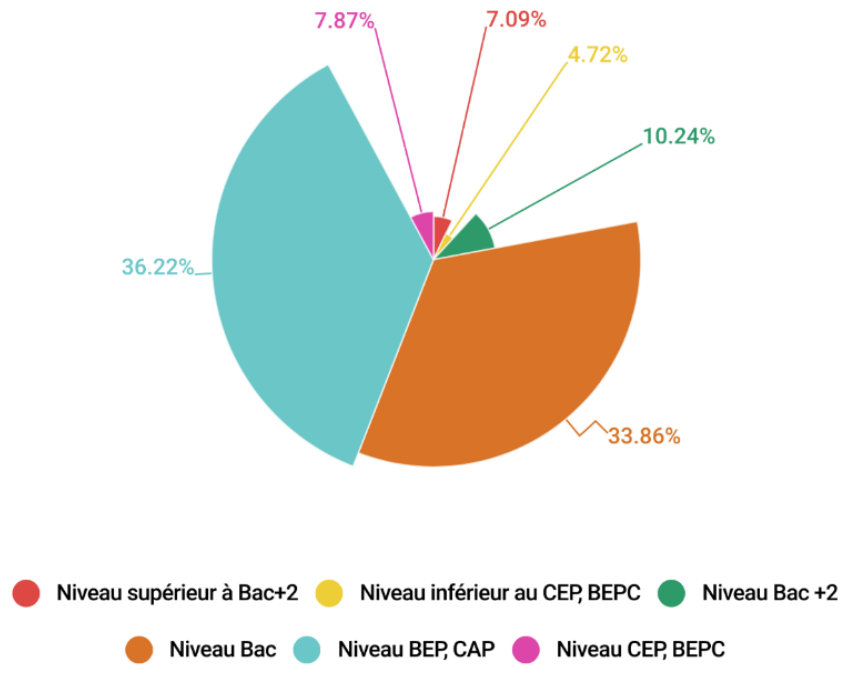

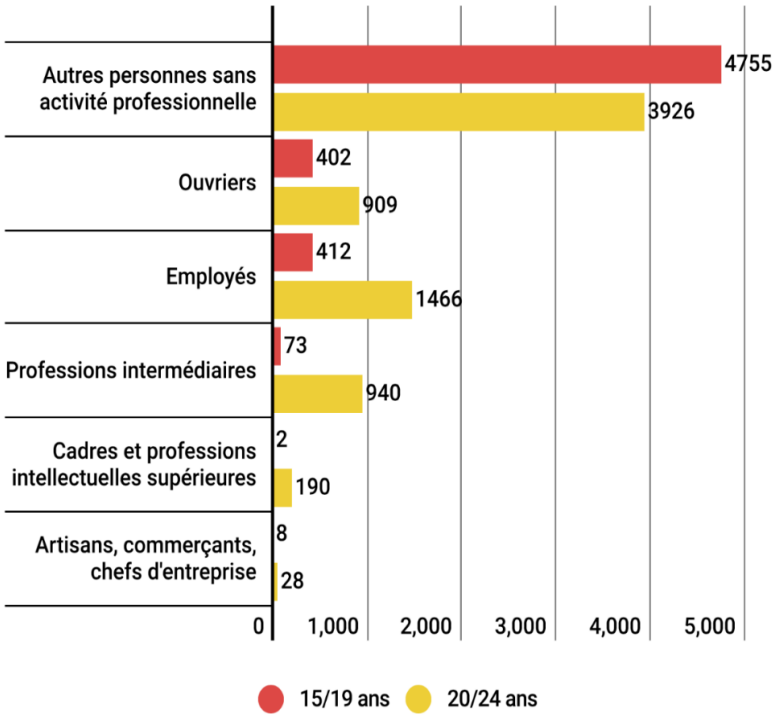

Les jeunes actifs occupés de 15 – 24 ans ont tendance à occuper des emplois dans les catégories socioprofessionnelles suivantes :

- Ouvriers
- Employés
- Professions intermédiaires

(Insee RP 2013, exploitation AREAS)

Le travail à temps partiel

(Insee, RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales lieu de travail.)

Les 15 - 24 ans ayant un emploi sont particulièrement concernés par le travail à temps partiel.

Sur une même classe d'âge, on note une différence assez nette entre les hommes et les femmes. Sur la tranche d'âge 15 – 24 ans, quand 25.8% des hommes salariés occupent un emploi à temps partiel, le taux s'élève à 41.1% pour les femmes.

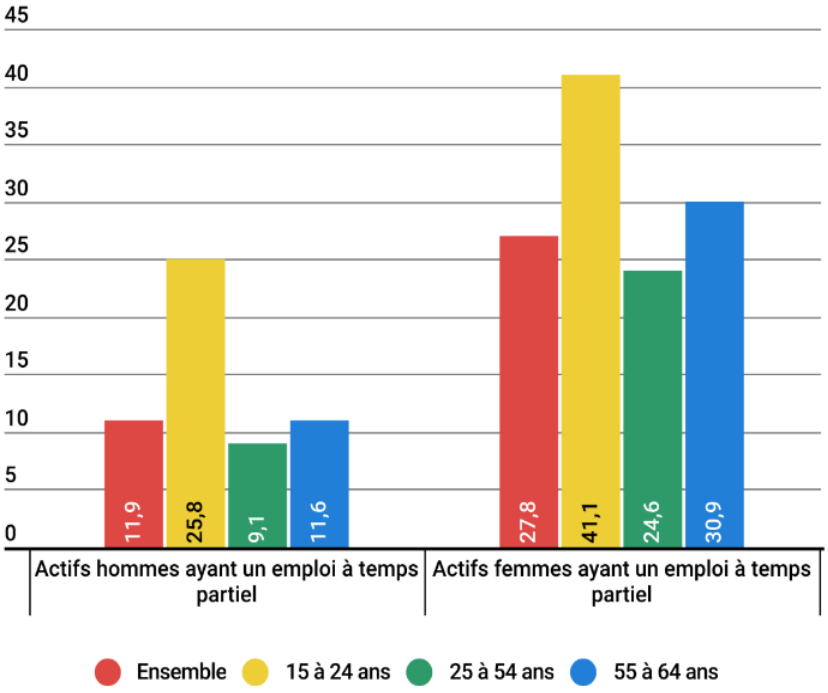

Le niveau de rémunération

(Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2014, exploitation, AREAS.)

La précarité des jeunes actifs est renforcée par la faiblesse de leur niveau de rémunération. Le niveau de salaire des 18 – 24 ans se situant à 70 % des salaires moyens.

Le salaire net horaire moyen des 18 – 24 ans est de 9.30€ contre 12.90€ pour la tranche d'âge 26 – 50 ans et 16.30€ pour les plus de 50 ans.

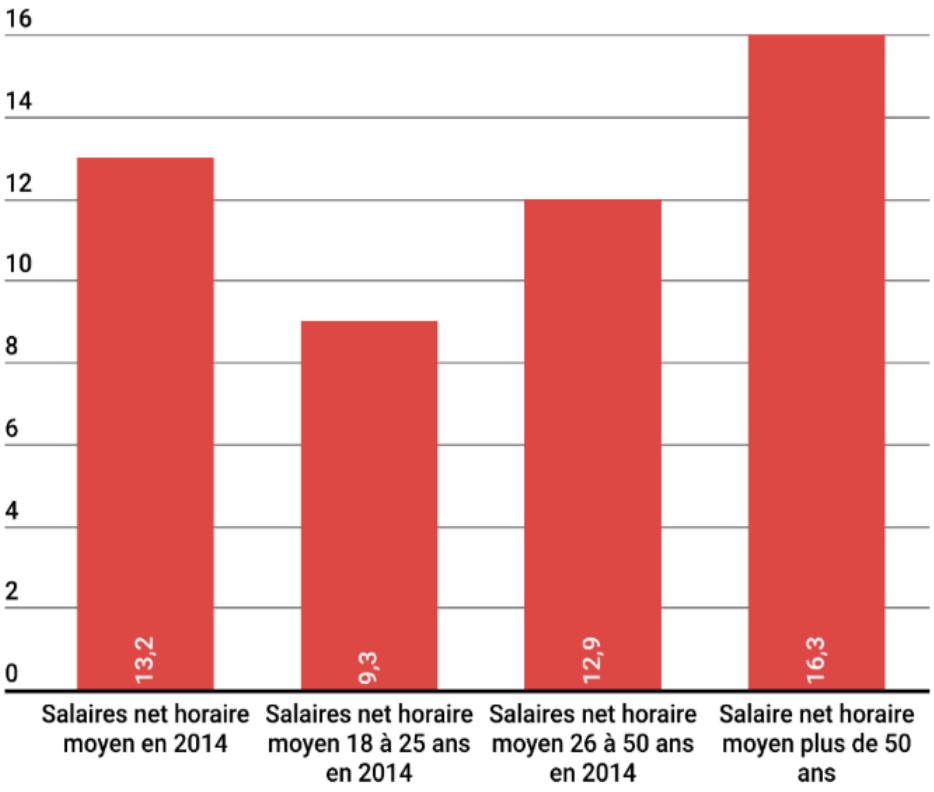

Le mode de cohabitation des jeunes rochelais

En France, le modèle de cohabitation est majoritairement familial pour les moins de 25 ans, notamment pour ceux qui prolongent leurs études ou sont dans une situation précaire, et il évolue très lentement pour se stabiliser à 50.6% pour les 18 – 24 ans. Toutefois, la part des jeunes vivant seuls ou en ménage avec d'autres personnes augmente : 25.6% en 2012 contre 24.8% en 2010[9].

A l'échelle régionale, on observe une corrélation importante entre la situation professionnelle des jeunes et leur mode de cohabitation.

Mode de cohabitation des néo-aquitains 18 – 29 ans en fonction de leur situation professionnelle

Ainsi, la majorité des jeunes occupant un emploi n'habite plus chez leurs parents soit 55.56% de ceux qui ont un CDI.

En revanche, la part de jeunes en situation de chômage habitant chez leurs parents est très élevée soit 42.90% de l'ensemble des jeunes au chômage.

L'accès à l'emploi détermine fortement l'autonomie des jeunes et leurs capacités à prendre leur propre logement.

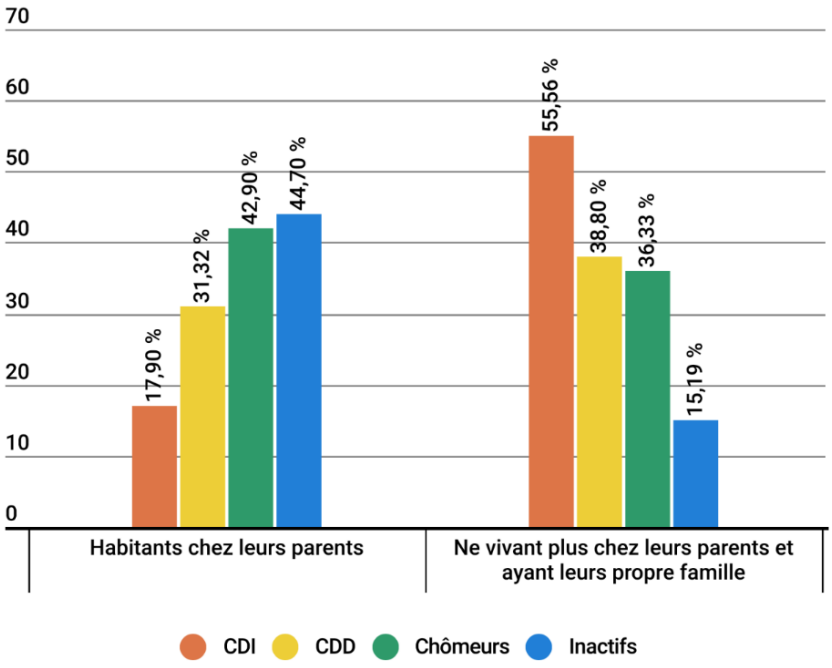

Le mode de cohabitation et/ou de décohabitation est intéressant pour rendre compte de façon plus globale des conditions de vie d'une population. C'est dans cette optique que l'on a choisi de faire un focus sur différents indicateurs de publics « fragiles » ou « vulnérables » (les familles monoparentales ; les personnes isolées ; …)

[9] http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/CIJ_Rapport_2015-2016_tome2_BD4.pdf

Cohabitation /décohabitation des 15 – 19 ans

52.83% des 15 – 19 ans vivent comme enfant au sein de leur famille.

Parmi ceux vivant au sein de leur famille comme enfant, **25.65% font partie d'une famille monoparentale.**
Cette donnée n'est pas négligeable car elle met en évidence un faisceau de vulnérabilités. Etant donné le taux élevé de jeunes adultes vivant en tant qu'enfants d'une famille monoparentale, on peut faire l'hypothèse qu'un certain nombre subit cette situation de cohabitation familiale par manque d'accès à l'emploi et donc à un logement indépendant de la cellule familiale.

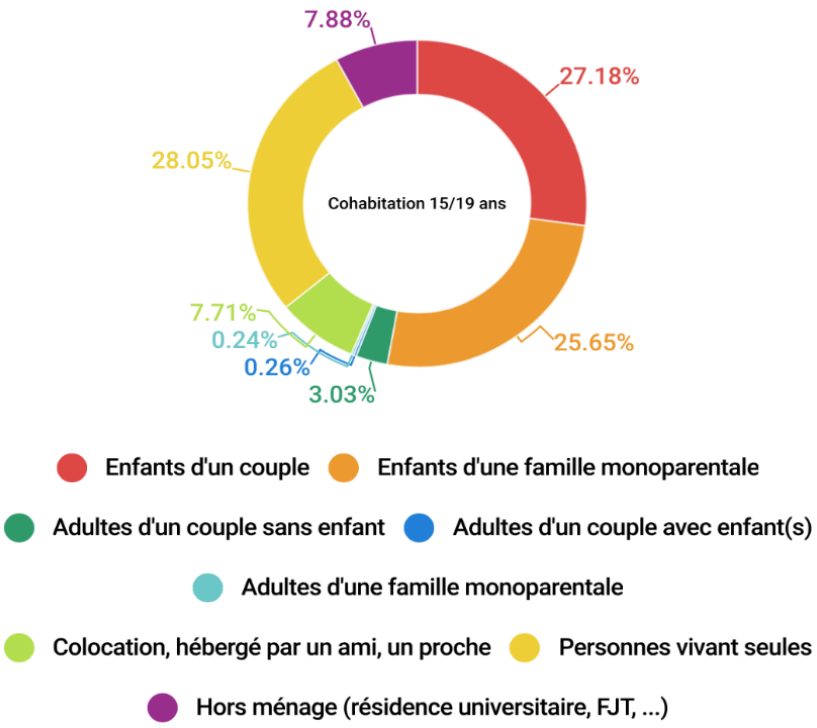

La carte ci-dessous permet de constater la concentration en nombre et en proportion des 15 – 19 ans vivant dans une famille monoparentale sur les quartiers prioritaires.

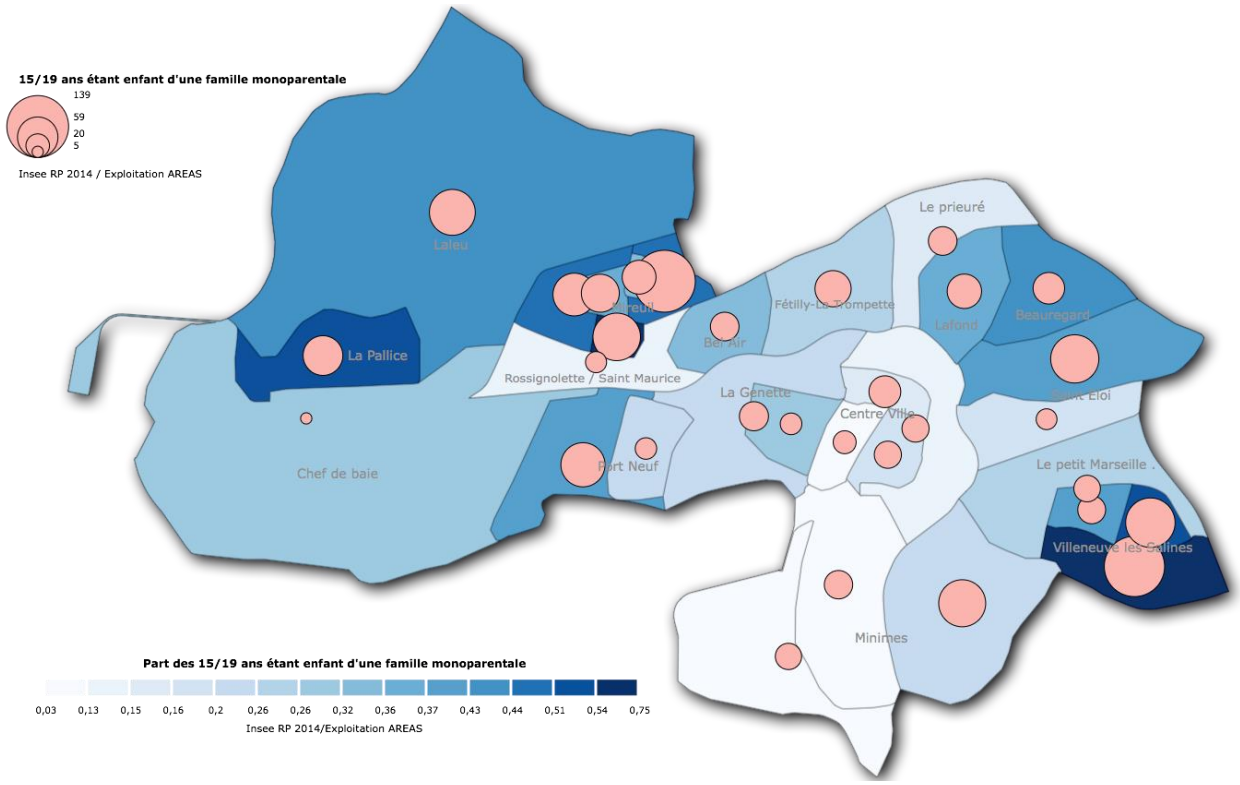

28.5% des 15 – 19 ans vivent seuls.

L'immense majorité est constituée d'étudiants et de lycéens (86.9%) ;

Une plus faible partie est constituée d'actifs ayant un emploi (9.4%) ;

Et une part très faible est constituée d'actifs au chômage (3.4%).

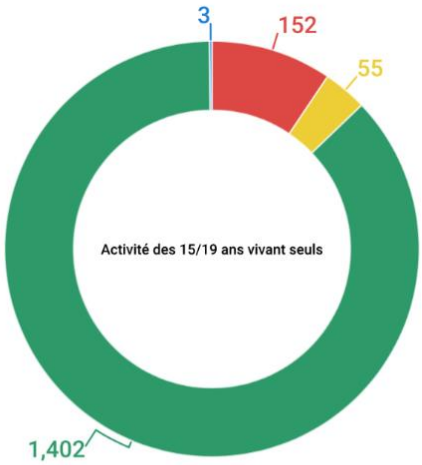

Actifs ayant un emploi, y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré.

Chômeurs

Elèves, étudiants, stagiaires non rémunéré de 14 ans ou plus

Autres inactifs

Cette population vit dans les quartiers étudiants, aux Minimes et au Centre-Ville.
Très peu de 15 – 19 ans vivent seuls dans les quartiers prioritaires.

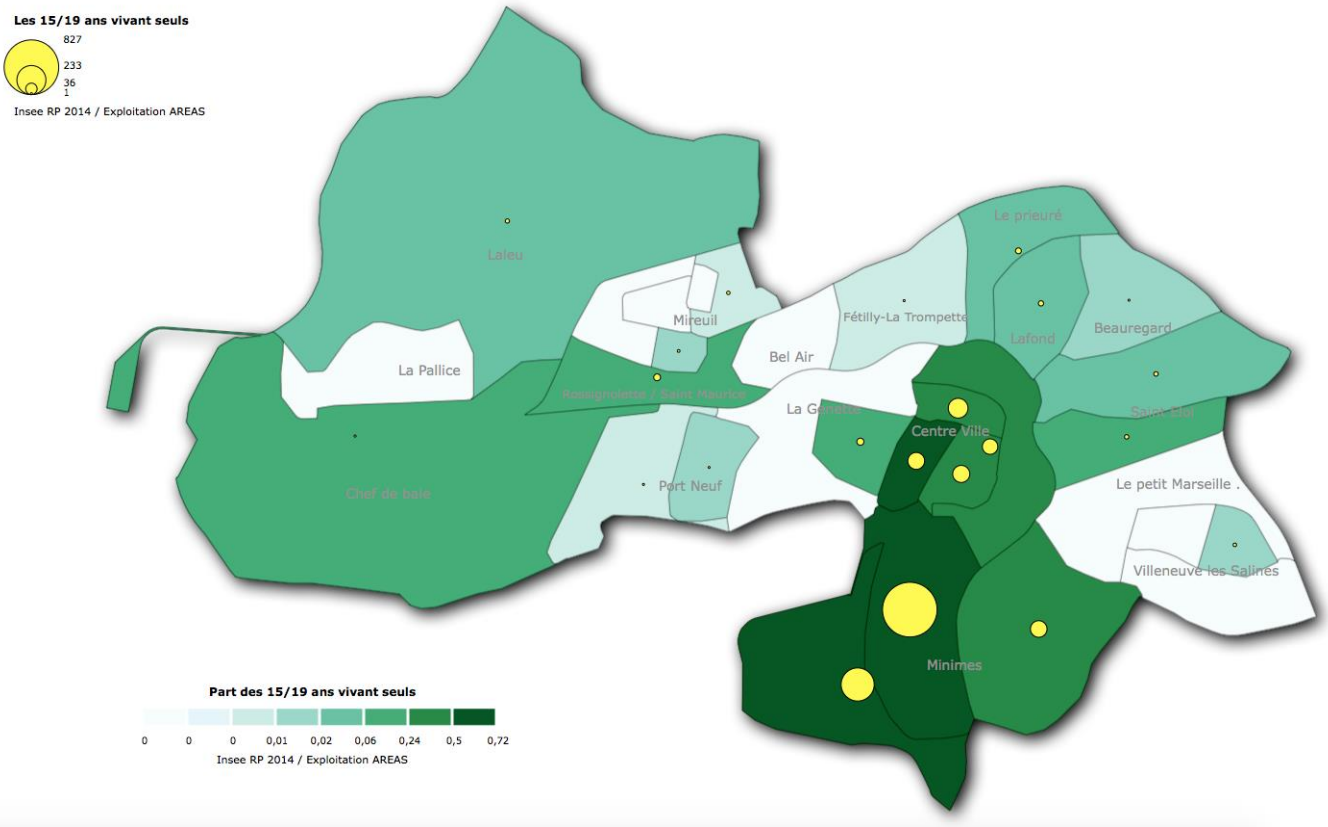

Cohabitation/décohabitation des 20 – 24 ans

Le mode de cohabitation des 20 – 24 ans est fortement diversifié.

La proportion de ceux vivant en tant qu'enfant au sein de leur famille chute fortement par rapport à la tranche d'âge 15 – 19 ans. Moins de 20% vivent encore chez leurs parents.

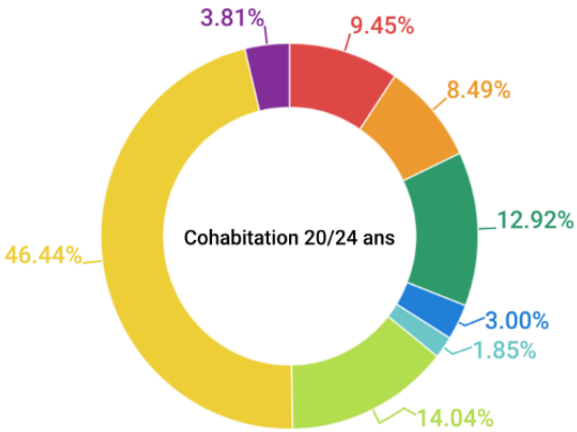

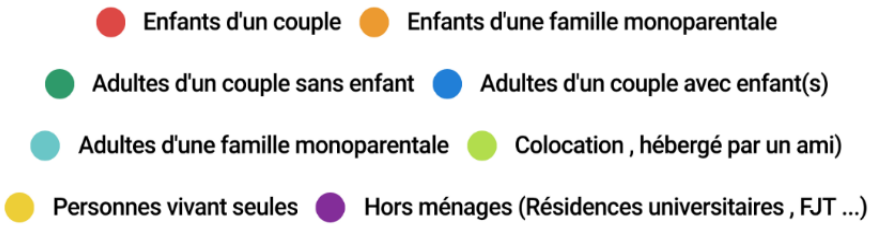

Parmi ceux vivant dans leur famille, près de la moitié, 8.49% font partie d'une famille monoparentale. De la même manière que pour la tranche d'âge des 15 – 19 ans cette population se concentre dans les quartiers prioritaires.

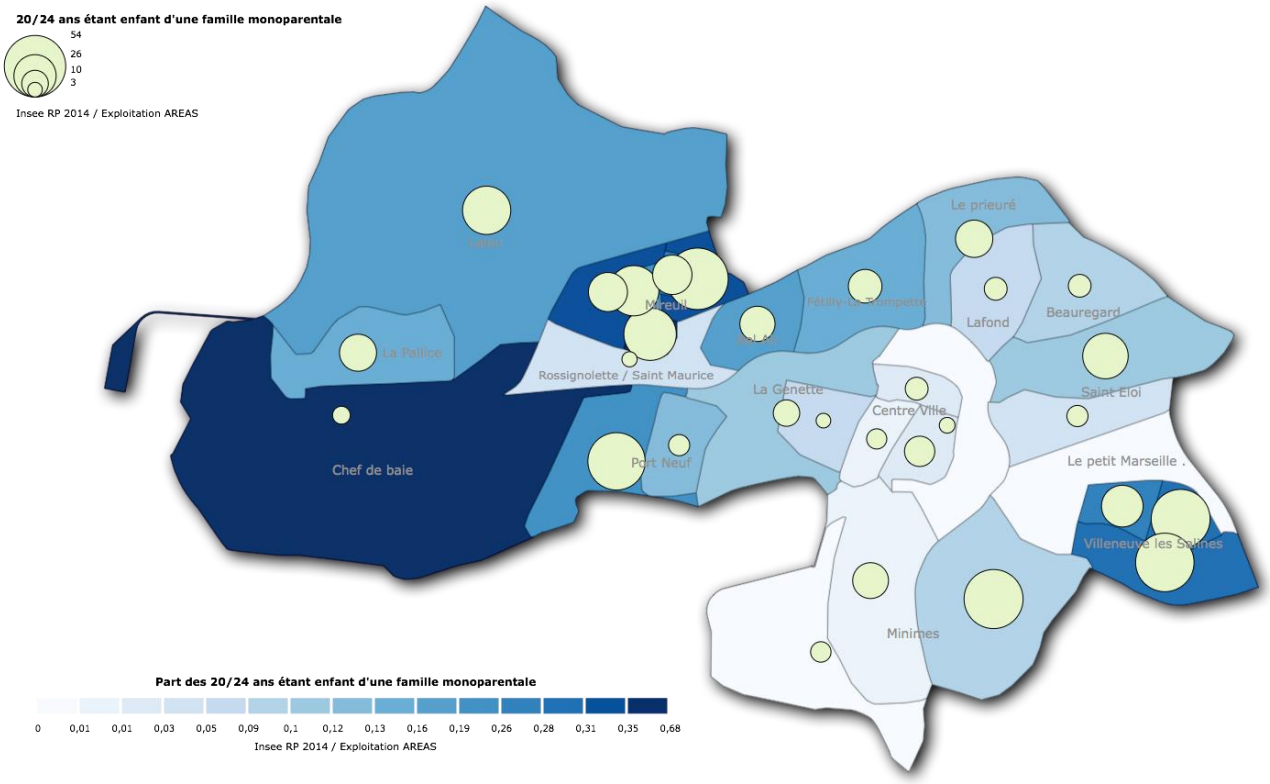

46.44% des 20 – 24 ans vivent seuls.

De la même manière que pour les 15 – 19 ans, les 2/3 des 20 – 24 ans vivant seuls sont des étudiants ;

1/3 est constitué d'actifs ayant un emploi.

Les chômeurs représentent environ 6.2 % de la catégorie d'âge.

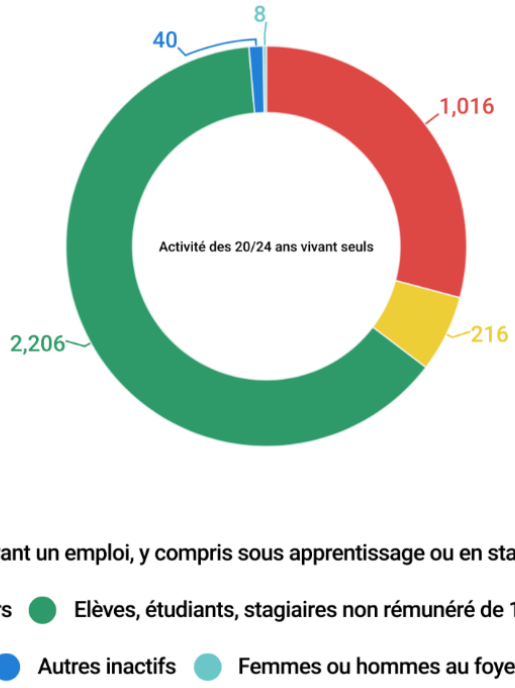

La répartition de cette population est similaire à la première tranche d'âge avec une concentration de cette population dans les quartiers des Minimes et très peu dans les quartiers prioritaires.

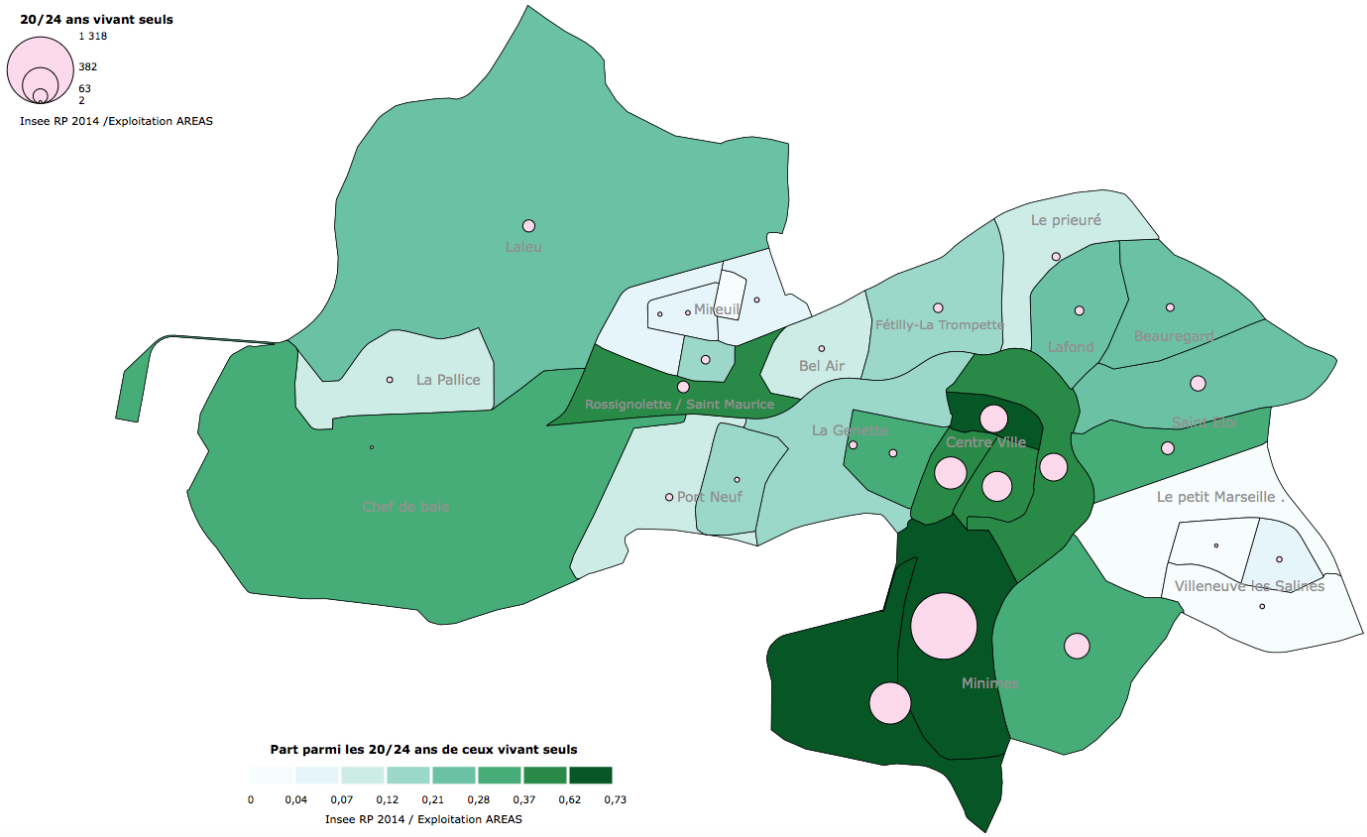

Publics jeunes de 3 acteurs institutionnels

Le public jeune de la CAF

À La Rochelle, en décembre 2016, 10 199 individus âgés de 16 à 25 ans bénéficient des allocations de la CAF. Parmi cette population, on distingue deux sous population : les allocataires (7 693 individus) ; les enfants d'allocataires (2 506 individus).

Parmi les allocataires, la majorité est considérée comme « isolée » au regard de leur situation familiale (90.7 %).
Cette population compte très peu de jeunes de moins de 18 ans, 1.8 % (74 situations).
2 % (156 situations) sont des couples avec enfants alors que **2.5 % (193 situations) sont des parents isolés.**
Ce différentiel qui voit une majorité des 16 – 25 ans ayant des enfants se retrouvant à l'élever seule peut poser question.

Concernant le type d'aide, dans 91.6% des cas, les personnes sont bénéficiaires de l'aide au logement.

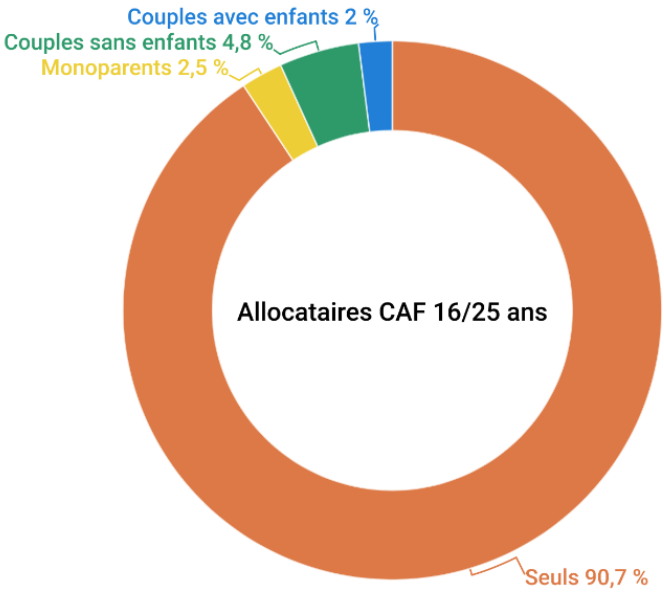

Parmi les enfants d'allocataires, l'immense majorité a moins de 20 ans (87 %) et 70 % d'entre eux sont scolarisés.

Parmi les 20 – 24 ans enfants d'allocataires, 48% (168 individus) ne sont ni en emploi, ni en étude alors que pour les 16 – 19 ans seulement 15 % sont dans cette situation.

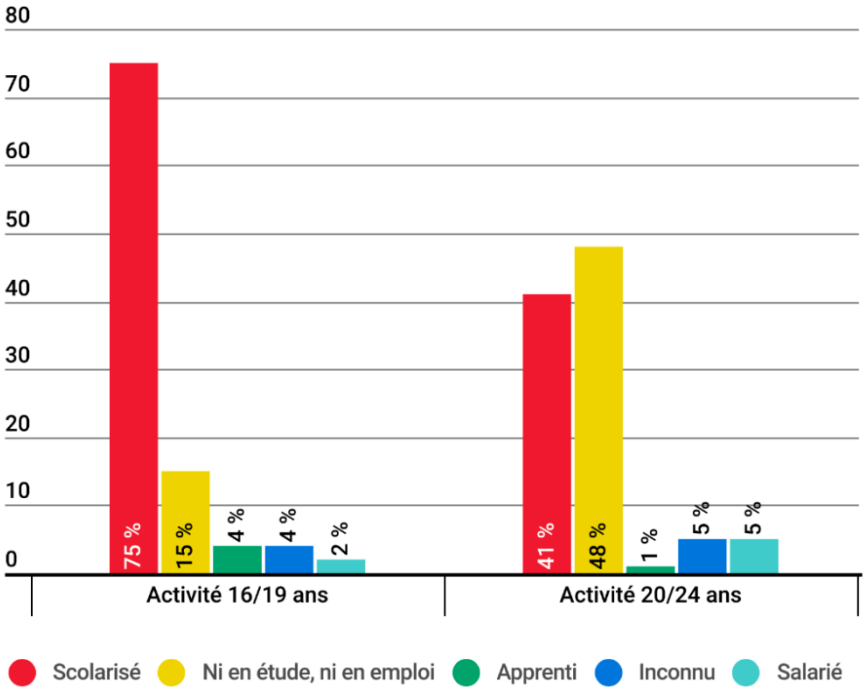

Les jeunes suivis par la Mission Locale

Dédiée au public jeune, la Mission Locale constitue le principal outil d'accès vers l'emploi des 16 - 25 ans sur le territoire. L'enquête réalisée au mois de juillet 2017 permet de constater qu'elle est bien identifiée par le public cible puisque 79.6 % des enquêtés déclarent connaître la structure et identifient principalement sa mission comme étant liée à la recherche d'emploi (47.4%), aide au projet (18.4%) et à la formation (15.8%). **En 2016, la Mission Locale de La Rochelle a suivi 1 831 jeunes dont 654 premiers accueils (35.7 %)**. Entre 2015 et 2016, les accueils se sont stabilisés (-2.7%) mais on remarque une diminution des premiers accueils (- 7.5 %).

Situation des jeunes en 1er accueil : 88% sont demandeurs d'emploi ; 7% sont en emploi ; 2% sont en immersion en entreprise ; 2% en contrat d'alternance ; 1% en formation ; et 1% autres.

Si l'on observe l'origine géographique des jeunes suivis par la Mission Locale on peut remarquer que son action n'est pas restreinte au périmètre « politique de la ville ».

49.9% des jeunes suivis par la Mission Locale ne sont pas issus des quartiers prioritaires

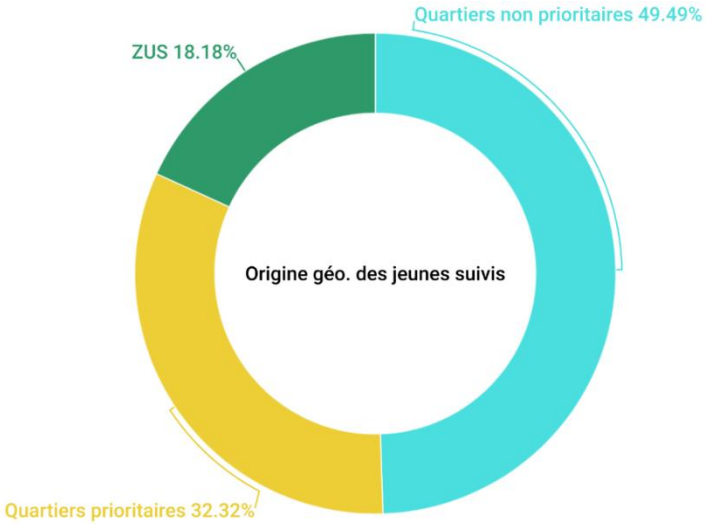

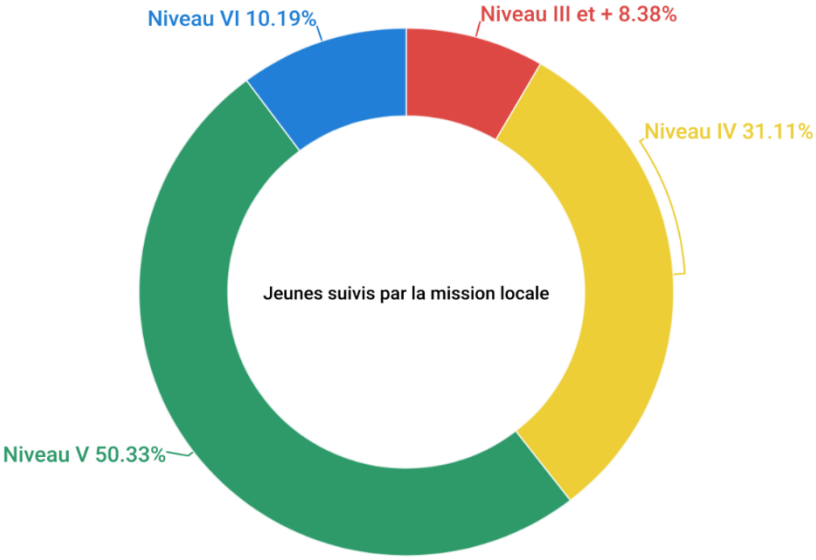

Le niveau de diplôme des jeunes suivis : les 2/3 de la population suivie ont un niveau de formation V ou VI (sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou niveau seconde générale ; sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème);
On peut néanmoins noter qu'une franche non négligeable de la population, 8.5 % a obtenu un diplôme de niveau Bac +2.

Les jeunes suivis par le CCAS

En 2016, 255 individus âgés de 18 à 24 ans ont été concernés directement par l'action sociale du CCAS ce qui représente 2.55 % de cette tranche d'âge au niveau communal (151hommes et 104 femmes).
Si l'on considère que chaque personne forme un foyer différencié, cette population constitue 5.48 % du public accompagné par les services du CCAS ;

Ces accompagnements se concentrent sur les « quartiers prioritaires »
Ex : la population des 18 - 24 ans de Mireuil Est représente 2.51% de la population des 18 - 24 ans sur La Rochelle, et 25.30% de la population accompagnée par les services du CCAS ;

Le public étudiant est très peu capté par l'action du CCAS
Ex : la population des 18 - 24 ans des Minimes représente 26.05% de la population des 18 - 24 ans sur La Rochelle et 2.01% de la population accompagnée par les services du CCAS.

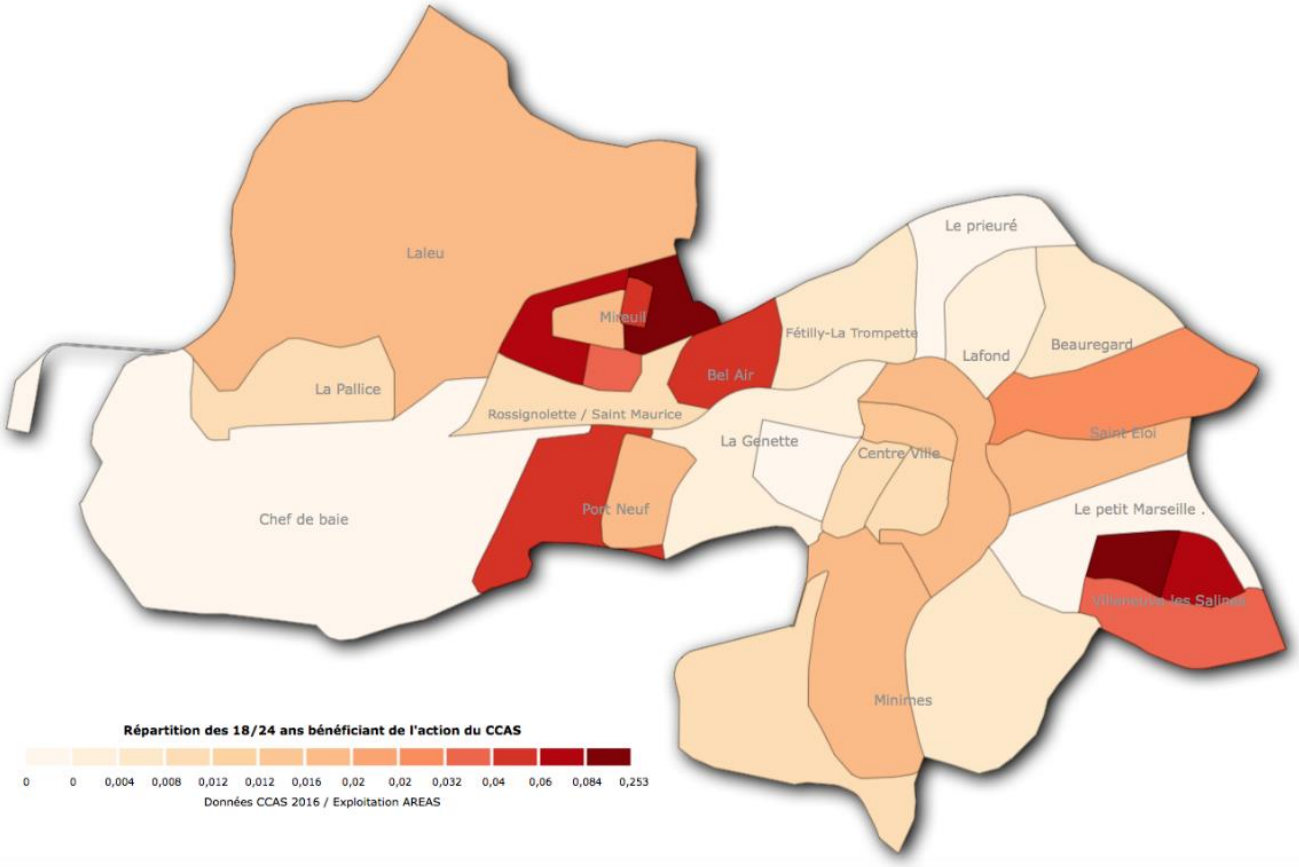

L'accès au CCAS pour cette population des 18 - 24 ans se fait de manière quasi exclusive par le biais d'un partenaire :
Les orientations de la Mission Locale représentent **91%** des orientations vers les services du CCAS.

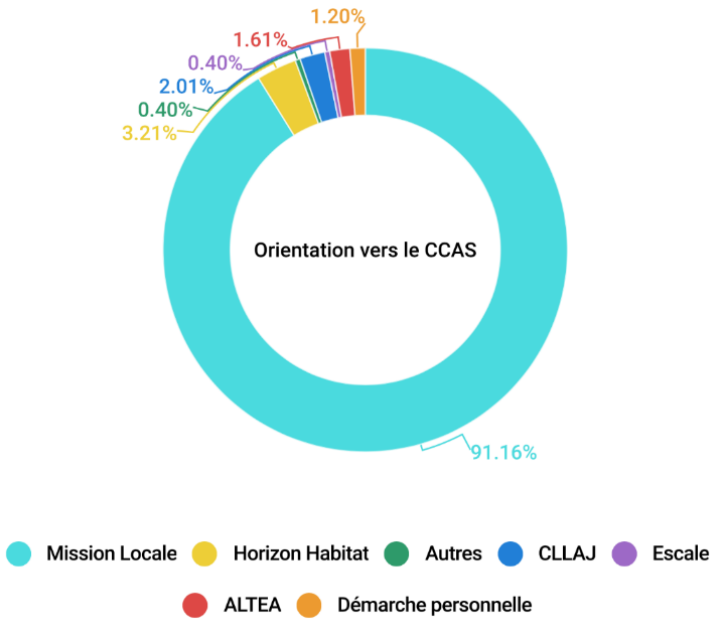

En 2016, il est à noter qu'aucun jeune âgé de 18 -19 ans n'a bénéficié d'une aide du CCAS.

Concernant la tranche d'âge 20 - 24 ans, tous les âges sont représentés de façon équilibrée

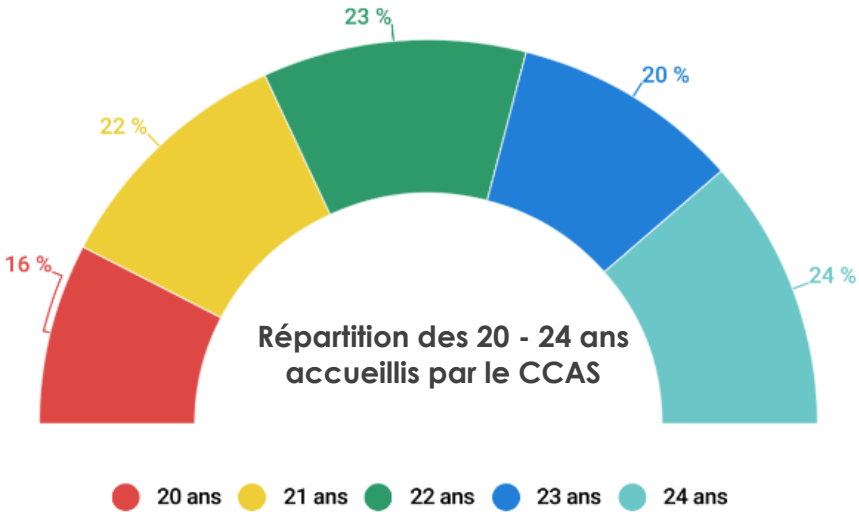

Partie 2 :

Jeunesse(s) et Action Sociale à La Rochelle

Comme précisé en introduction, une ABS est un outil de pilotage de l'action municipale à plusieurs niveaux :

- *Outil de contrôle de gestion de l'action publique ;*
- *Outil de construction d'indicateurs d'impact ;*
- ***Outil de réflexion invitant à l'introspection et au questionnement des actions et orientations engagées.***

C'est la troisième fonction qui est retenue dans le cadre de cette analyse 2017. En choisissant la problématique de la lisibilité et de l'accessibilité de l'offre de services en direction du public jeune, les membres des CoPil et CoTech souhaitent évaluer la pertinence et l'impact de l'action sociale envers la jeunesse sur le territoire rochelais.

Si la jeunesse ne constitue pas un groupe homogène elle renvoie à une réalité spécifique, elle mobilise des représentations, du symbolique, et elle partage aujourd'hui, dans un contexte de crise économique et sociale, une expérience commune qu'il faut considérer pour agir de façon efficiente.

AREAS a donc proposé une phase d'enquête permettant de croiser les représentations des professionnels et des jeunes en vue de préciser des objectifs et d'identifier des priorités d'action.

***Le premier temps d'enquête auprès des professionnels** s'est déroulé au cours des mois de Mai et Juin 2017. L'identification des acteurs a eu lieu dans le cadre du CoTech. Sur la base de ce recensement, AREAS a pu rencontrer **une trentaine d'acteurs** pour mener des entretiens analysés sous deux angles :*

- *Le public 16 – 25 ans : leurs besoins/leurs problématiques ;*
- *La réponse aux besoins sociaux : Veille sociale, systèmes d'information /Partenariats.*

***Le deuxième temps d'enquête a été mené au mois de Juillet 2017 auprès des jeunes eux-mêmes,** par une équipe de cinq étudiants. L'objectif stratégique de cette seconde enquête était de pouvoir définir les priorités d'action à partir des besoins des usagers/usagers potentiels. L'entretien qualitatif s'est imposé de fait pour se mettre « dans les pas » de l'usager, et pouvoir raisonner en « évènements de vie ».*
Cette enquête devait aussi permettre de rencontrer des jeunes qui ne sont pas forcément connus des structures mais qui ont aussi des besoins à exprimer. Afin de rencontrer les deux types de populations ciblées par les CoPIL et Cotech - les jeunes en difficulté « identifiés et pris en charge » et ceux qui seraient « invisibles » - le prestataire a mené une double démarche d'enquête :

- *Des temps d'immersion pour rencontrer le public 16-25 ans. → outil : questionnaire d'approche.*
- *Des entretiens individuels avec des jeunes identifiés et/ou pris en charge par les services CCAS/Ville/Centres sociaux et les jeunes identifiés lors du temps d'immersion → outil : grille d'entretien individuel.*

Les deux outils supports de l'analyse de cette enquête ont été structurés en 3 parties :

- *Caractéristiques/situation sociale*
- *Connaissances/expériences de l'environnement institutionnel*
- *Attentes/Besoins/difficultés sociales*

Ce travail d'enquête a permis d'aller au contact de 130 jeunes et de réaliser 25 entretiens approfondis.

Un public invisible ?

Les deux instances retiennent la problématique de l'accessibilité et de la lisibilité comme base de travail pour cette analyse, **partant du postulat qu'une « frange de la jeunesse rochelaise serait exclue, coupée de liens sociaux et invisible, donc inaccessible aux pouvoirs publics ».** Il existerait alors un angle mort de l'action publique et des jeunes qui se détourneraient des institutions au risque de basculer dans l'errance voire la déviance.

Au-delà de la situation rochelaise, cette association entre jeunes en difficulté et invisibilité sociale est récurrente et ce public est bien souvent l'un des premiers nommés quand il s'agit de parler de public invisible[10]. Une association liée en grande partie à la période entre 18 et 25 ans, qui sépare l'entrée officielle dans l'âge adulte de l'année de l'ouverture légale d'un grand nombre de droits, sept ans plus tard.

Cette notion d'invisibilité sociale est à manipuler avec précaution, d'autant plus dans le cadre d'une étude sur la jeunesse. Durant cette période de vie caractérisée par un état de transition vers l'âge adulte, les individus peuvent choisir de recourir à l'invisibilité sociale comme un espace de liberté leur permettant de se définir eux-mêmes. Si l'accès à la protection sociale conditionne le sentiment d'appartenance à la société, l'accès à la vie privée conditionne la construction identitaire[11]. Les épisodes de « retrait » de la vie sociale peuvent correspondre à des choix positifs permettant à l'individu de se construire et de participer à la société environnante en étant conscient de sa singularité.

Si on entend par « invisible » – comme cela est régulièrement retenu dans la littérature scientifique [12] – le fait d'être ni en éducation, ni en formation, ni en emploi, ni en accompagnement, on peut avancer qu'il ne s'agit pas ici d'une problématique qui concerne les 16 - 25 ans sur La Rochelle.

[10] Cf étude ONPES « la construction institutionnelle de l'invisibilité sociale » p.26

[11] Barry Schwartz, 1968, sociologue proche de l'École de Chicago : les interactions au sein d'un système social donné s'accompagnent toujours de certaines formes de retrait, parmi lesquelles on trouve ce que l'on appelle communément la « vie privée ».

[12] Bernot-Caboche Claire, les jeunes « invisibles » de l'émergence d'un problème à l'élucidation des conditions de construction de réponses cohérentes. Thèse de doctorat de Science de l'éducation, Université de Lyon. 698 P.

Liens institutionnels

> 84% des jeunes sont en activité : 7 856 sont scolarisés et 3 208 occupent un emploi[13].
> Les NEET[14] - ni en formation, ni en emploi - représentent 15% des 15 – 24 ans, soit 2 052 individus. Parmi eux, une majorité (80%) a déjà travaillé et se trouve au chômage.
> Dans le même temps, la Mission Locale a suivi 1 831 jeunes sur l'année 2016.[15]
>> Donc, sans inclure les potentiels accompagnements sur le plan de l'insertion, de la santé, du logement, **la part des chômeurs ou inactifs qui ne bénéficierait d'aucun accompagnement social est certainement résiduelle.**

Liens sociaux

> Au niveau de leur mode de vie et de cohabitation, une grande partie de la jeunesse vit seule donc potentiellement isolée : 30.5% des 15 – 19 ans et 48.2% des 20 – 24 ans[16]. Cependant, cette population est composée dans sa grande majorité d'étudiants ou d'actifs occupés[17] et donc insérée dans un réseau de relations sociales au quotidien.
> Concernant la jeunesse habitant les quartiers prioritaires – souvent concernée par ce préjugé d'exclusion et d'isolement – une minorité vit seule[18]. Ces individus bénéficient donc au minimum d'un lien familial. Si l'on peut rétorquer sur ce point le fait que de faire partie d'un ménage composant une famille selon la définition de l'Insee ne témoigne pas de la qualité des liens familiaux, ça n'est plus la question de l'isolement qui est en jeu mais celle de la parentalité.
>> La jeunesse rochelaise n'est donc pas non plus une jeunesse isolée, exclue de toute sphère sociale.

Un maillage institutionnel bien identifié

> Si les jeunes n'identifient pas toujours correctement les lieux ressources, les missions et les activités de chacun, **l'enquête réalisée auprès d'eux nous permet de constater qu'ils ont une connaissance de l'existant et surtout une pratique de leur environnement institutionnel**.
> Par ailleurs, Lorsque l'on croise les données concernant le profil/les problématiques de la personne et sa connaissance des acteurs sur le territoire on se rend compte que **les jeunes identifient bien les structures en fonction de leurs besoins**. Si on omet la question de l'emploi et dans une moindre mesure celle du logement, nous avons

[13] Cf. PARTIE 1 – ACTIVITE DES JEUNES ROCHELAIS
[14] Un nouvel indicateur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail adopté en 2010 par La Commission européenne mesure la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, parmi l'ensemble des jeunes.
[15] Cf. PARTIE 1 – LES JEUNES SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE
[16] Insee, RP2014 (géographie au 01/01/2016)
[17] Cf. PARTIE 1 – MODE DE COHABITATION
[18] Cf. PARTIE 1 – MODE DE COHABITATION

rencontré une jeunesse, certes en difficulté, mais qui se sait dans un environnement où il y a une structure, un service, dont l'objet est de traiter cette demande, ce besoin. **Le peu de cas de non-recours identifié dans le cadre des entretiens sont plus à classer dans le cadre d'un non-recours par choix de la part d'individus faisant preuve de défiance face aux institutions plutôt que par méconnaissance et/ou contrainte.**

Une réponse apportée à la « jeunesse en errance »

> Concernant la jeunesse en très grande difficulté cumulant les problématiques, la ville de La Rochelle exerce une certaine attractivité. Cette jeunesse recouvre en grande partie ce que Valérie Becquet[19] décrit comme une figure de vulnérabilité chez les jeunes et qu'elle nomme « les errants ». Une catégorie difficile à circonscrire car renvoyant à une diversité de situations mais qui a comme spécificité d'avoir une absence de diplôme, une exclusion du monde travail et une problématique familiale lourde.

> À la Rochelle, cette jeunesse est bien identifiée par les services publics. L'offre est complète pour répondre aux besoins sociaux de cette population, que ce soit au niveau de l'urgence sociale, de l'hébergement, ou encore des besoins de premières nécessités dans le secteur sanitaire. Cette couverture de besoins sociaux pour les plus vulnérables peut expliquer l'attraction de la ville pour cette jeunesse à très grande vulnérabilité[20].

Si l'on ne peut pas parler d'un public objectivement invisible, dans le cadre de l'enquête, nombreux sont les jeunes à témoigner d'un sentiment d'isolement qui s'apparente à un sentiment d'« esseulement » - dans le sens qu'Hannah Arendt lui prête - c'est-à-dire le sentiment de devenir étranger aux autres et à soi-même.

Le manque de perspective qu'ils ont de leur avenir et l'isolement dont ils témoignent seraient la conséquence de la qualité des liens sociaux qu'ils entretiennent avec leurs familles et plus généralement avec le monde adulte.

Si une invisibilité sociale existe à propos de la jeunesse en difficulté, elle est à chercher essentiellement dans les regards portés sur elle.

[19] Valérie Becquet, « Les « jeunes vulnérables » : essai de définition », Agora débats/jeunesses 2012/3 (N° 62), p. 51-4. DOI 10.3917/agora.062.0051

[20] « 62.7% des usagers sont domiciliés à La Rochelle ou dans la proche périphérie. On constate une part non négligeable de consultants venant des zones rurales ou des zones urbaines relativement éloignées de La Rochelle (Surgères, marais poitevin). » Synergie 17 – rapport d'activité 2016.

« Une jeunesse en panne d'avenir [21] ?»

Si l'on ne peut pas parler d'exclusion de la jeunesse en difficulté sur La Rochelle, c'est **un public qui présente de réelles vulnérabilités dans le processus d'autonomisation**, dans son entrée dans le monde adulte.

La jeunesse est en première ligne des ruptures qui ont accompagné les mutations de la société. Depuis la fin des années 70, les conditions et les modes de vie des jeunes se sont profondément transformés. **L'allongement et la massification de la scolarisation, doublés d'un retard de l'accès à l'emploi et à un revenu d'activité, accentuent la dépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille et des institutions.** L'indépendance matérielle que l'on pouvait envisager dès 20 ans n'est désormais plus possible avant 25 – 30 ans.

Mais alors comment être « jeune » si longtemps ? Grâce aux solidarités familiales, à condition d'en bénéficier. Dès lors que s'allongent les durées entre les différentes étapes du parcours, la dépendance à l'égard de la famille d'origine s'en trouve renforcée. Toutes ces évolutions font apparaître des inégalités croissantes dans l'accession à l'autonomie entre jeunes et moins jeunes et entre les jeunes eux-mêmes, et même un phénomène de pauvreté juvénile inédit.

Inscrite dans un contexte donné, cette situation n'est pas naturelle. Il s'agit bien d'un construit social, la résultante de choix collectifs – implicites et explicites – de décisions politiques qui viennent structurer les stratégies, les choix et les pratiques individuelles.

Une génération définie « par défaut »

Pour le sociologue Louis CHAUVEL[22], **l'identité de la nouvelle génération de jeunes est d'être définie « par défaut »** au sens où Robert CASTEL, dans un contexte de crise de l'État social, parle de l'émergence d'« individus par défaut[23] ». Ces individus plus faibles, moins bien dotés en capital matériel et intellectuel auraient plus de difficultés à s'adapter au changement et aux exigences de la société moderne.

La focalisation depuis les années 90 sur les politiques d'insertion puis d'intégration, le développement de la politique de la ville associée à la prévention de la délinquance, participe à une définition négative de la jeunesse**. Ce glissement opéré entre**

[21] C. BAUDELOT ; R. ESTABLET, « Une jeunesse en panne d'avenir » in D. COHEN, *Une jeunesse difficile, portrait économique et social de la jeunesse française*, Editions de la rue d'Ulm, coll. du CEPREMAP, Paris, 2007.
[22] L. CHAUVEL (1998), Le destin des générations, Paris, PUF.
[23] R. CASTEL et C. HAROCHE (2001), Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne, Paris, Fayard.

« problèmes rencontrés par la jeunesse » et « jeunesse comme problème » a tendance à imprégner le discours des professionnels intervenant auprès de la jeunesse précaire.

Les résultats de l'enquête confirment ces représentations de la jeunesse en difficulté. Les acteurs rencontrés pointant le déficit d'intégration sociale de cette jeunesse qui serait à chercher du côté de leur inadaptation au monde adulte. Au-delà de l'absence de diplôme ou de qualification, cette jeunesse ne disposerait pas des savoir-être pour accéder à un emploi, et n'aurait pas la maîtrise des codes du monde adulte.

L'indépendance, une réelle préoccupation

L'enquête réalisée par AREAS a permis d'identifier ces écarts entre la représentation que la société se fait de la jeunesse en difficulté et ce que les jeunes expriment comme étant leurs besoins et leurs envies. Les enquêteurs ont demandé aux enquêtés de formuler leurs désirs de changement à court terme et de faire part de leur projet de vie s'ils en avaient un.

> Concernant les changements envisagés à court terme, une majorité déclare vouloir accéder ou changer de logement (29.4%) ; passer le permis de conduire (26.5%) ; trouver un emploi (25%)[24].

> Sur le panel de jeunes interrogés, plus de 85% ont un projet de vie. Parmi ceux-là 35.2% ont un projet professionnel ; 19.2% espèrent avoir un « bon travail, stable et permettant de vivre » ; 16.9% souhaitent fonder une famille ; 14.1% souhaitent avoir une maison ou un appartement ; et 11.3% réussir ses études[25].

>> Cette enquête permet de poser plusieurs constats : d'une part, la majeure partie de cette jeunesse se projette dans l'avenir ; d'autre part, l'accession à un logement et la possibilité de travailler demeurent des priorités dans les projets de vie des 16 - 25 ans. Finalement, l'idée d'une jeunesse « éloignée du monde des adultes » n'est pas confirmée par ces résultats.

Pour la jeunesse en difficulté – sans capital financier et ressource sociale - cette autonomie recherchée passe inévitablement par une insertion professionnelle. Elle se retrouve donc souvent en désarroi face aux perspectives d'insertion proposées, qui dans le meilleur des cas prennent la forme de stage. **Ces réponses sont avant tout perçues comme un palliatif au chômage de masse et ne permettent pas de faire face à leurs besoins de ressources financières propres.**

Par ailleurs, ils expriment le sentiment d'être inexistants en raison de renvois successifs d'une structure d'aide à une autre, de changement d'interlocuteurs et l'absence fréquente de réponses à leurs demandes.

[24] AREAS, enquête ABS 2017
[25] Ibid

L'environnement économique particulier de La Rochelle est lui aussi présenté comme un obstacle. Sont évoqués les débouchés restreints et la précarité des emplois (saisonniers, CDD, ...). En parallèle, l'exigence des employeurs en termes de qualification et /ou d'expérience professionnelle est pointée par les jeunes comme un véritable obstacle.

Enfin, l'enquête révèle un accès à l'autonomie particulièrement complexe dans certains quartiers prioritaires. Les données statistiques montrent qu'une part importante de la jeunesse, notamment la tranche d'âge des 20 – 24 ans, n'est pas autonome ni dans son mode de cohabitation, ni dans son activité, car sans emploi.
Plusieurs travailleurs sociaux interrogés mais aussi des jeunes rencontrés ont pu témoigner d'un **inversement des rôles dans certaines situations familiales**. **Ces jeunes - eux-mêmes en situation de précarité - restent vivre avec l'un de leur parent comme soutien à la fois sur le plan affectif mais aussi économique**. Ce phénomène particulier constaté avec une certaine récurrence mais difficilement quantifiable n'en reste pas moins préoccupant devant la difficulté à percevoir pour ces individus des perspectives d'émancipation.

L'« expérience de l'injustice »[26]

L'image déficitaire de la jeunesse, la situation paradoxale de devoir répondre à une injonction d'autonomie à laquelle elle aspire et la dépendance économique croissante dans laquelle elle est plongée, le fait de servir de variable d'ajustement sur le marché de l'emploi dans un contexte de dérégulation de la société salariale, telle est l'« expérience de l'injustice » commune vécue par les jeunes.

En mettant de côté les questions relatives à l'emploi, on peut identifier trois éléments contribuant largement à cette dissociation entre l'autonomie (la capacité à définir ses propres lois, valeurs, règles) et l'indépendance matérielle (qui suppose l'existence de ressources personnelles permettant de réduire la dépendance vis-à-vis de ses proches ou de l'État) :
>l'allongement et la désynchronisation des calendriers d'entrée dans la vie adulte[27] ;
>la transformation du régime des salaires des jeunes à l'embauche ;
>la contradiction entre l'accroissement de l'investissement scolaire et le rendement décroissant des diplômes.

Ces transformations constituent des facteurs de précarisation pour la jeunesse et notamment la jeunesse en difficulté, plus vulnérable. **Face à cette montée des incertitudes, les jeunes ne sont pas égaux.** Dans des situations d'instabilité économique et sociale, certains vont pouvoir mobiliser un certain nombre d'atouts

[26] Bernard Bier, « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », Pensée plurielle 2007/1 (n° 14), p. 53-65.
[27] O. Galland, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales, Économie et statistique, 283-284, 1995.

(origine sociale favorisée, mobilité géographique, diplômes, …) quand d'autres ne bénéficieront ni de réseau, ni de ressource financière pour sortir d'une situation de précarité.

Un des éléments récurrents ressorti lors de la démarche d'enquête auprès de jeunes rochelais permet d'illustrer cette situation. Ainsi nombreux sont ceux qui ont témoigné de la fonction latente qu'un travailleur social a pu remplir dans leur parcours de vie. Pour ces jeunes - dont les principaux manques sont liés à leur socialisation primaire[28] et leur environnement (déficit de capital social, carence des relations affectives, …) - **au-delà de la fonction manifeste d'une structure, d'un dispositif, il y a la recherche dans leur sollicitation d'une reconnaissance affective ayant trait au désir d'autonomie, d'émancipation qui va passer dans la pratique par le bénéfice d'un réseau social, d'une mise en relation pour répondre à des besoins matériels (permis, logement, emploi).**

À La Rochelle, la jeunesse en difficulté n'est donc pas en panne d'avenir dans le sens où elle a des projets, des ambitions ; la problématique viendrait plutôt des moyens dont elle dispose – ou plutôt de ceux dont elle ne dispose pas.
Si ces jeunes en situation de précarité continuent d'aspirer à l'autonomie et à l'indépendance, ils n'ont pas les moyens de leur émancipation ce qui peut aboutir à des situations de frustration voire de détresse et finalement un sentiment de lassitude.

Il y a donc urgence à réinterroger les politiques jeunesse et l'action sociale en particulier pour intégrer la jeune génération dans la société.

[28] Berger P. et Luckmann T., la construction sociale de la réalité, Armand Colin 1996

Une jeunesse en quête d'émancipation

Depuis les années 70 - 80[29], les approches en termes de publics ciblés, de « discrimination positive » se sont substituées aux approches universelles. Cette intervention « à la carte » montre aujourd'hui ses limites avec la construction de ce qu'Howard BECKER[30] appelle une « carrière déviante » pour parler de la jeunesse en errance. Cette question des effets pervers de « prises en charge trop adaptées » qui ne permettraient pas un retour vers le circuit ordinaire doit se poser. **L'idée est de revenir vers une conception plus universaliste en inscrivant ces actions ciblées dans les dispositifs de droit commun.**

Cette modification des référentiels d'intervention ne pourra se faire qu'à la condition de rompre avec une représentation négative, des jeunes comme difficulté et comme catégorie à risque, et avec les logiques d'intervention qui en découlent, curatives ou assistancielles. **L'« action publique en direction des jeunes adultes » pourra alors changer de temporalité pour passer d'une gestion à court terme à des politiques investissant dans l'avenir.**

Une ressource d'avenir [31]

Le rapport *Jeunesse, le devoir d'avenir*[32] identifie trois dynamiques qui ont amené à cette une pathologisation des problèmes de la jeunesse : une institutionnalisation, une « familialisation » et une naturalisation de la jeunesse. La jeunesse est devenue une catégorie générique de l'action publique où l'âge est considéré comme la source des problèmes.

Le recours à l'âge comme régulateur de la distribution des individus dans l'ordre social, comme outil de standardisation des trajectoires, a amené la société à privilégier des réponses curatives de court terme. **Les jeunes majeurs sont considérés comme des « grands enfants » pouvant, à ce titre, relever de dispositions spécifiques et non pas du droit commun. Les jeunes identifiés comme en difficulté vivent « cette assignation à identité »[33] comme une « double peine de la jeunesse »[34].**

---

[29] Notamment suite à trois rapports fondateurs : Schwartz, Bonnemaison, Dubedout.
[30] Becker, 1985
[31] Francine Labadie, « Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique », Agora débats/jeunesses 2007/1 (N° 43), p. 30-43.
[32] Commissariat général du Plan (sous la direction de D. Charvet) (2001), Jeunesse, le devoir d'avenir, Paris, La Documentation française. Voir aussi le numéro 25, 3e trimestre 2001, de la revue Agora/Débats Jeunesses, « Vers un nouveau pacte intergénérationnel ? », coordonné par Francine Labadie, qui a participé en tant que rapporteur aux travaux de la Commission « Jeunes et politiques publiques » du Plan, à l'origine du rapport.
[33] Bernard Bier, « La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes », Pensée plurielle 2007/1 (n° 14), p. 53-65.
[34] 19 A. Vulbeau (2002), Les inscriptions de la jeunesse, Paris, L'Harmattan.

Considérer les expériences vécues actuellement par les jeunes en difficulté sur La Rochelle, nous renvoie à cette notion d'invisibilité sociale, dans le sens d'une non-reconnaissance du « droit de cité » de certains individus par la société.

Apparue dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'individu et les dynamiques de groupe[35], la notion de « visibilité sociale » est définie comme la résultante de la reconnaissance des compétences de l'individu par le groupe.
L'antonyme « **invisibilité sociale** »[36] utilisé plus tard, définit donc l'absence de reconnaissance par les autres membres du groupe d'une contribution positive de la part d'un membre donné. **L'individu est bien perçu comme étant présent au sein du groupe, mais considéré « comme si » il n'était pas là**. Pour autant, à la différence de ce qui se passe avec la visibilité négative, la présence de ce membre ne dérange pas le groupe, elle n'est pas rejetée mais simplement déniée comme pertinente pour son fonctionnement.

L'effectivité de l'action publique passera donc nécessairement par un changement de regard sur cette jeunesse pour l'envisager comme une ressource[37] pour elle-même et pour l'ensemble de la société. Cette nouvelle posture implique de rompre avec une approche des identités comme héritées. Considérer la jeunesse doit passer par l'élargissement des notions de savoirs, savoir-faire, compétences.
C'est bien l'ensemble des « bagages » ou ressources des jeunes qui doivent être pris en compte. Parler de reconnaissance de la jeunesse en difficulté c'est donc évacuer la dynamique sociale du mépris[38] par le refus de leur invalidation a priori, au profit de leur entrée dans l'espace public – donc dans le débat public.

Lors des entretiens, certains enquêtés ont pu formuler certaines critiques par rapport aux services qu'ils ont cherché à mobiliser. Le fait de ne pas avoir eu de réponse ou une réponse inadaptée est une remarque qui revient régulièrement. Certains expliquent que leur situation a été mal étudiée, soit par « manque de temps », soit par « manque d'écoute de la part du professionnel ». Si ces remarques relèvent du subjectif, elles restent intéressantes à exploiter pour comprendre certains mécanismes de non-recours.

[35] John E. ANDERSON (1949), chercheur américain dans le champ de la psychologie et du développement comportemental, s'intéresse aux conditions d'émergence de la visibilité sociale de l'individu.
[36] Terme utilisé pour la première fois en 1963 par le psychologue clinicien Edward Clifford
[37] N. Diebold, P. Gaudin (Cabinet Peiros) (2004), Vers un projet collectif d'innovation du lien social dans les territoires en contrat de ville. Valoriser les compétences sociales des jeunes et leur dédier une place d'acteurs au sein des politiques jeunesses, 2004, DIV. http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/competences_sociales_jeunes.pdf.
[38] A. Honneth (1996), « La dynamique sociale du mépris. D'où parle une théorie critique de la société ? », in C. Bouchindromme et R. Rochlitz (éds), Habermas, la raison, la critique, Paris, Le Cerf, coll. Procope.

La reconnaissance d'un statut

Pour être efficace, une politique jeunesse doit prendre en considération les vulnérabilités de cette jeunesse, d'autant plus dans le contexte de crise économique, sociale et sociétale que l'on connait actuellement. Par conséquent, il serait incohérent de restreindre la politique jeunesse à une « politique de loisir » et ne s'occuper que marginalement et de manière réparatrice, « correctrice »[39], des problèmes économiques et sociaux rencontrés par les jeunes.

Si on se réfère aux données présentées dans le cadre de la première partie, on peut avancer que l'ensemble de la jeunesse éprouve des difficultés pour accéder à l'emploi, à une situation économique et financière stable, à un logement autonome, finalement à leur indépendance.

> Le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 29.3%
(Ménages fiscaux - hors communautés et sans abris. Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.)

> Le taux d'emploi des 15 – 24 ans est faible puisqu'il est à 23.5% contre 52.5% pour la population totale des actifs de 15 – 64 ans. Sachant que les 15 - 24 ans ayant un emploi sont particulièrement concernés par le travail à temps partiel.
(Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.)

> Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 34.5% contre 20.5% pour la population totale des 15 – 64 ans. *(Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.)*
En janvier 2017, **les moins de 26 ans représentent 17.7 % des demandeurs d'emploi** sur le bassin d'emploi rochelais.

> Le salaire net horaire moyen des 18-24 ans est de 9.30 €.
(Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2014.)

> Parmi les 15 – 24 ans **898 individus ne sont plus scolarisés et n'ont aucun diplôme. Ce constat peut poser question, cette population représentant 6.77% de cette classe d'âge dans une ville étudiante.**

Considérant cette zone de vulnérabilité partagée, accentuée par le fait que cette classe d'âge - dans son ensemble - ne peut pas « bénéficier » du RSA en cas de rupture de parcours, il apparaît pertinent de reconnaitre un « statut social » à la jeunesse afin de reconnaître cette « expérience commune de l'injustice »[40].

[39] N. Fraser (2005), Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution, Paris, La Découverte.
[40] Bernard Bier (2007), op. cit.

Dans cette perspective, ce qui doit faire l'objet d'une reconnaissance n'est pas l'identité propre à un groupe, mais le statut pour les membres de ce groupe de partenaires à part entière dans l'interaction sociale.[41]

La jeunesse identifiée comme étant « en difficulté » est avant tout une jeunesse en recherche de solutions.

Cette analyse 2017 nous permet de réaffirmer l'enjeu de la politique jeunesse qui est bien de créer les conditions de l'émancipation pour tous les jeunes.

Parler de politique de la reconnaissance envers la jeunesse, c'est reconnaitre à la jeunesse une place (ou une « voix ») dans l'espace public, une identité pensée comme évolutive et plurielle, et un statut protecteur qui permette de considérer les vulnérabilités propres à cette période de vie.

[41] N. Fraser (2005), op. cit.

Partie 3 :

Priorités d'action pour les jeunes sur le territoire rochelais

Dans la perspective de dégager des pistes d'actions pour renouveler la politique d'action sociale envers la jeunesse à La Rochelle, une journée de travail collaboratif a été animée par AREAS le 18 octobre 2017.

Partant des éléments recueillis au cours des enquêtes, le prestataire a organisé quatre ateliers réunissant plusieurs acteurs concernés par la thématique, avec le projet d'aboutir à des propositions concrètes d'actions en direction du public jeune.

L'intérêt de cette méthodologie est d'alimenter le travail d'ingénierie sociale par l'expertise de terrain indispensable pour produire une stratégie de qualité.
Les propositions issues de ces ateliers sont la « matière première » de ce volet opérationnel.

Après un travail d'analyse, le prestataire a structuré ces propositions et proposé un plan d'action autour de 3 axes et 9 actions.

Les « Ateliers collaboratifs » :

Rappel des objectifs

- *Conduire un travail collaboratif et de co-construction avec les acteurs du territoire ;*
- *Travailler en réseau pour une validation collective de ces pistes d'action ;*
- *Elaborer des pistes d'amélioration concrètes pour la conduite d'une politique d'action sociale envers la jeunesse en difficulté.*

Profil des participants

42 participants

53% monde associatif *33% ville/CCAS/CdA/Département/CAF* *14% Education Nationale/Université*	*43% travailleurs sociaux* *34% coordinateurs, chargés de mission* *23% directeur d'établissement, de services, de centres sociaux*

La méthodologie de travail

- ***4 constats > 4 problématiques de travail > 4 ateliers***
  1. *Quel rôle pour le CCAS dans une politique d'action sociale envers la jeunesse ?*
  2. *Comment organiser une veille sociale opérante sur le territoire ?*
  3. *Comment initier des pratiques collaboratives entre les différents acteurs ?*
  4. *Comment prévenir les risques d'isolement social de la jeunesse rochelaise ?*

- ***4 ateliers >> 16 propositions d'actions***
  Chaque atelier a produit 3 propositions pour répondre à leur problématique de travail + une action « utopienne » par groupe.

La conception des fiches-action

Le prestataire s'est appuyé sur ce corpus issu des « Ateliers collaboratifs » pour élaborer 9 propositions d'action autour de 3 orientations répondant à la problématique initiale « lisibilité/accessibilité de l'offre de service en direction du public jeune » :

1. ***DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE***
   > Améliorer la lisibilité de l'offre de services

2. ***CONSTRUIRE UNE VEILLE SOCIALE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE***
   > Améliorer la visibilité des besoins sociaux

3. ***STRUCTURER LA DEMARCHE D'ACCES AUX DROITS POUR LE PUBLIC JEUNE***
   > Améliorer l'accessibilité des services

Ces fiches-action ont été présentées et validées par les membres du Copil pour pouvoir prendre la forme des préconisations suivantes.

PLAN D'ACTION :
Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de service en direction du public jeune sur le territoire rochelais

Orientation 1 : Développer une gouvernance de la politique jeunesse La Ville est reconnue comme étant le pilote de la politique jeunesse. Par ailleurs, il n'apparait pas pertinent de scinder la réflexion stratégique en sortant le sous-ensemble « jeunesse en difficulté ». **Il n'y aurait qu'une seule et même instance stratégique pour définir et piloter la politique jeunesse dans sa globalité.** **La mise en œuvre de cette orientation se fera à la suite de l'étude conduite par la mission jeunesse.**	Fiche action ① : Mettre en place une instance de concertation stratégique Pilote : mission jeunesse Date de mise en œuvre : à définir Fiche action ② : Organiser l'animation d'un réseau de professionnels Pilote : mission jeunesse Date de mise en œuvre : à définir Fiche action ③ : Développer les espaces de coordination technique Pilote : mission jeunesse Date de mise en œuvre : à définir
Orientation 2 : Construire une veille sociale jeunesse sur le territoire L'ABS étant confiée au CCAS, celui-ci apparaît comme l'initiateur et potentiellement le porteur de cette veille. **Retenue comme le 1er chantier, la mise en œuvre de cette orientation est prévue pour le mois de mars 2018 > fiches techniques associées aux fiches-action** Une fois ces outils construits, la mise en place de la veille jeunesse peut démarrer dès 2019 pour obtenir des données en 2020.	Fiche action ④ : Définir le pilotage de la veille jeunesse Pilote : CCAS Partenaire : PEL Date de mise en œuvre : 1er trimestre 2018 Fiche action ⑤ : Créer une grille d'indicateurs commune Pilote : CCAS Partenaire : PEL Date de mise en œuvre : 2eme trimestre 2018 Fiche action ⑥ : Elaborer un guide méthodologique Pilote : CCAS Partenaire : PEL Date de mise en œuvre : 3eme trimestre 2018
Orientation 3 : Structurer la démarche d'accès aux droits pour le public jeune Si certaines actions concernent le fonctionnement propre du CCAS et s'inscrivent dans la reconfiguration du Pôle Action Sociale ; d'autres relèvent d'un pilotage Ville. **Pour ces dernières, il est prévu d'attendre les conclusions et les préconisations du diagnostic mené par la mission jeunesse pour mettre en œuvre les projets de façon conjointe et cohérente.**	Fiche action ⑦ : Organiser le réseau « 1er contact » Pilote : mission jeunesse Date de mise en œuvre : à définir Fiche action ⑧ : Consolider la fonction de référent de parcours Pilote : CCAS Date de mise en œuvre : 1er semestre 2019 Fiche action ⑨ : Créer un « Pass' Jeunes 17 » Pilote : mission jeunesse Date de mise en œuvre : à définir

Orientation 1 : Développer une gouvernance de la politique jeunesse

① Mettre en place une instance de concertation stratégique

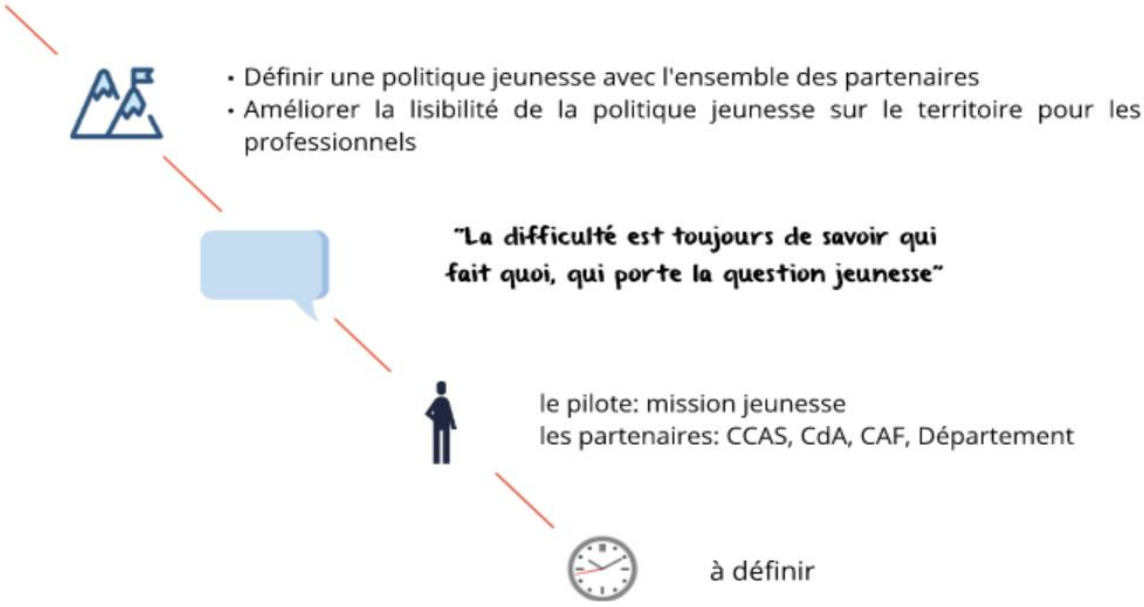

② Organiser l'animation d'un réseau de professionnels

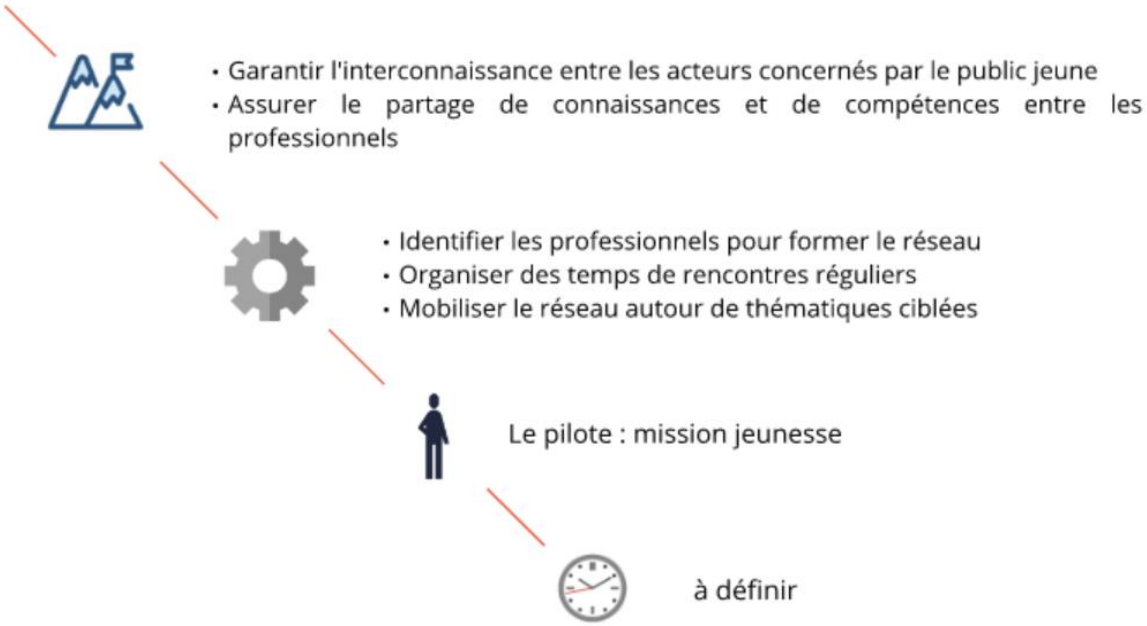

③ Développer les espaces de coordination technique

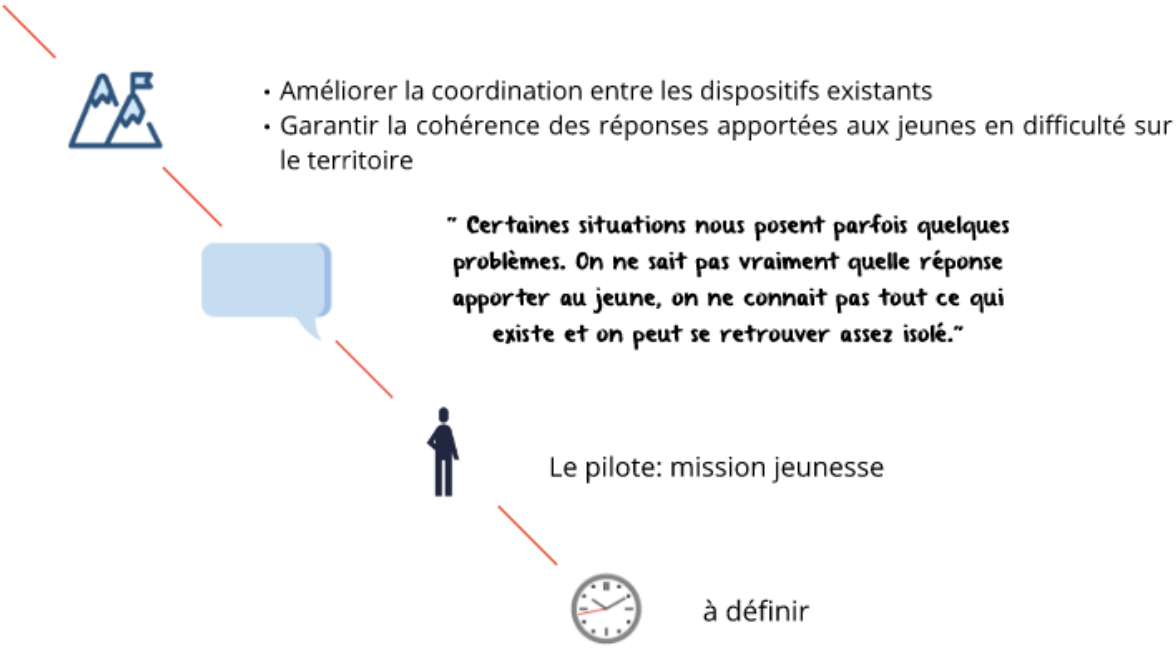

Orientation 2 : Construire une veille sociale jeunesse sur le territoire

④ Définir le pilotage de la veille jeunesse

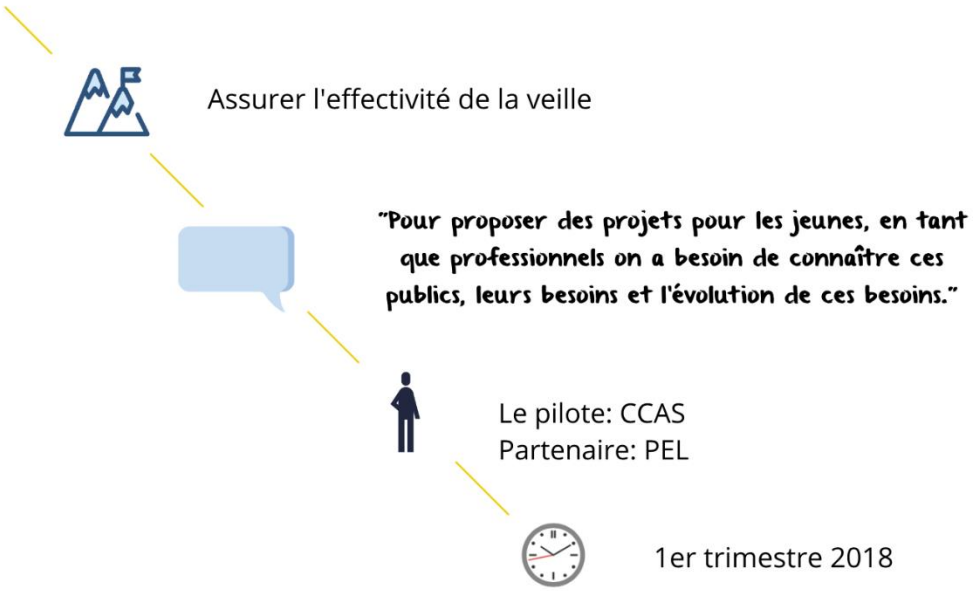

FICHE TECHNIQUE

- Définir le concept, le périmètre et préciser les finalités de la veille sociale jeunesse
- Identifier les acteurs concernés par cette veille sociale
- Construire une typologie d'acteurs suivant leur rôle dans le processus de veille
- Organiser le partenariat : CCAS/PEL
- Conventionner avec les différents acteurs participant à la construction de cette veille

⑤ Créer une grille d'indicateurs commune

Produire en continu une information partagée entre les différents acteurs du territoire sur le public 16-25 ans.

"Cette évaluation ne doit pas représenter une surcharge de travail pour les professionnels de terrain. Cette grille doit être simple pour être opérationnelle."

Le pilote: CCAS
Partenaire: PEL
+ Un groupe technique

2ème trimestre 2018

FICHE TECHNIQUE

- Mettre en place un groupe technique avec les différents types d'acteurs identifiés
- Recenser le différents outils/supports existants
- Mobiliser le groupe technique sur 4 temps : Informer /Débattre / Produire / Valider
- Rédaction de la grille d'indicateurs

⑥ Elaborer un guide méthodologique

Accompagner les acteurs dans la construction de cette veille

Le pilote: CCAS
Partenaire: PEL
+ un groupe technique

3ème trimestre 2018

FICHE TECHNIQUE

- Mobiliser le groupe technique veille sociale jeunesse qui a participé à la conception de la grille d'indicateurs
- Etablir une méthodologie commune pour renseigner la grille d'indicateurs
- Formaliser les processus de travail et la circulation des données nécessaires à la construction de la veille
  - Recueillir les données (qui, comment,...)
  - Remonter les données (temporalité, processus...)
  - Analyser l'information
  - Diffuser l'information aux acteurs
- Rédaction du guide méthodologique par le pilote
- Diffusion du guide auprès de l'ensemble des acteurs concernés

Orientation 3 : Structurer la démarche d'accès aux droits pour le public jeune

⑦ Organiser le réseau « 1er contact »

Coordonner les "premiers relais jeunesse" pour améliorer l'accès aux services pour les 16-25 ans

"Des professionnels rencontrent des jeunes en difficulté mais ils n'ont pas toujours les outils pour passer le relais."

Le pilote: mission jeunesse
Partenaires: CCAS/Mission locale/Centre sociaux/ mairies de proximité/ADEI/ Ed. sportifs/CDIJ

à définir

DEMARCHE

- Développer l'aller-vers en conjuguant interdisciplinarité et proximité.
- Compléter les logiques de guichet par des prises de contact plus informelles.
- Privilégier l'accueil physique pour ce public.
- Faciliter le travail d'orientation des professionnels par le biais d'un outil partagé.
- Constituer un groupe-projet en mobilisant les partenaires sur le terrain pour élaborer cet annuaire partagé.

⑧ Consolider la fonction de référent de parcours

Garantir l'accès aux droits du public 16/25 ans sur le territoire.

S'inspirer des expériences de "gestionnaires de cas" et s'appuyer sur l'existant - dispositif jeune et PRE - pour renouveler l'action sociale du CCAS envers les 16 /25 ans.

Le pilote: Le CCAS

1er semestre 2019

LA DEMARCHE

Proposer un accompagnement au jeune dans une approche systémique et globale

Chaque jeune sollicitant les services doit obtenir une réponse adaptée à sa situation

Le référent de parcours dispose du temps nécéssaire pour étudier précisément les situations pour une réponse au cas par cas; conduire un accompagnement physique et assurer le suivi de la personne..

- une prise en charge singulière visant à identifier les potentialités du jeune
- un professionnel spécialisé dans la gestion des situations complexes
- un suivi des situations participant au travail de veille sociale

Conduire un travail partenarial dans une approche territoriale

Eviter les ruptures dans l'accompagnement du public jeune

Le référent de parcours a une position de médiateur dans la prise en charge du jeune

- Une ressource pour le jeune de par sa connaissance de l'environnement institutionel
- Centralise le maximum d'informations concernant la situation
- Apporte un soutien aux autres professionnels pour les situations atypiques
- Il favorise la prise de décision mais ne décide pas

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Points positifs

- Permet un vrai accompagnement physique de la personne
- Produit par la souplesse une réponse mieux adaptée
- Favorise le décloisonnement
- Acteurs qui participent à la veille sociale

Points de vigilance

- Peut apparaître comme concurrentiel
- Manque de légitimité

⑨ Créer un « Pass' Jeunes 17 »

Mobiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes sur le territoire

"Il faudrait pouvoir créer un statut 16-25 ans à l'échelle communale ou intercommunale qui donne accès à un certains nombre de droits, ou qui facilite l'accès à certains services sur le territoire. Une sorte de "carte VIP" étudiée pour le public 16-25 ans."

Le pilote: La Ville
+ l'instance de concertation stratégique jeunesse

à définir

DEMARCHE

- Optimiser l'existant en termes de protection sociale à l'échelle communale pour les 16-25 ans
- Développer des réponses aux besoins spécifiques du public 16-25 ans

PLAN D'ACTION

- Recenser les mesures spécifiques au 16 /25 ans
- Etudier la création de nouvelles mesures en fonctions des besoins spécifiques jeunes (complémentaire santé, protection financière, mobilité ....)
- Centraliser l'offre de services spécifique aux 16/25 ans dans un outil commun de type passeport jeune

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

31 rue Amelot – BP 80536
17022 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél. 05 46 35 21 00 – Fax 05 46 35 21 40
Courriel : contact@ccas-larochelle.fr
www.ccas-larochelle.fr

AREAS – Association de Recherche et d'Echanges en Anthropologie et en Sociologie
45ter – rue des Carmélites – 86000 POITIERS
Tél : 07 81 04 56 91